

Étude au cas par cas naturaliste

Extension du camping Vert-Auxois
à Pouilly-en-Auxois en 2025

Biodivert
13 place Delay-Dagier
26300, Bourg de Péage
contact@biodivert.fr
06 15 45 35 85.

Table des matières

I.	Contextualisation.....	1
1.	Introduction.....	1
2.	Contexte, géographique et paysager.....	2
3.	Présentation du porteur de projet	3
4.	Présentation de Biodi'Vert	4
II.	Présentation du projet.....	5
1.	La zone d'étude	5
2.	Aménagements et travaux prévus.....	7
III.	Zonages environnementaux	8
1.	Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)	8
a.	Les ZNIEFF de type I	8
b.	Les ZNIEFF de type II	9
2.	Les ZONE NATURA 2000	10
a.	La directive « oiseaux » (ZPS)	11
b.	La directive « habitats faune flore » (ZSC)	11
3.	Les réserves naturelles	12
a.	Les réserves naturelles régionales	13
b.	Les réserves naturelles nationales	14
4.	Le parc naturel régional du Morvan	15
5.	Le parc national des Forêts.....	16
6.	Les arrêtés de protection de biotopes (APB).....	17
7.	Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	18
IV.	Analyse Faune Flore Habitat.....	19
1.	Méthodologie	19
a.	Analyse bibliographique.....	19
b.	Inventaire	21
2.	Description et analyse	23
a.	La zone d'étude dans le temps.....	23
b.	Les habitats sur la zone d'étude.....	24
c.	Analyse bibliographique faune, flore et habitats.....	27
d.	Synthèse bibliographique.....	60
3.	Inventaire faune/flore	62
V.	Analyse des impacts potentiels	67

1.	Sur la biodiversité	67
2.	Sur l'hydrologie.....	67
3.	Sur l'environnement	67
VI.	Actions préconisées.....	68
4.	Préconisations relatives à l'existant.....	68
VII.	Préconisations améliorant la qualité écologique de la zone d'étude.....	70
1.	Gestion de la lumière pour la chiroptérofaune	70
2.	Gestion différenciée	70
3.	Création d'une bande tampon	71
4.	Préconisation pour la sensibilisation de la clientèle.	72
a.	Hôtel à insectes	72
b.	Supports pédagogiques.....	72
VIII.	Conclusion	73
IX.	Bibliographie.....	74
1.	Livre	74
2.	Site internet.....	74

I. Contextualisation

1. Introduction

Cette étude fait suite à la demande d'une étude d'examen « cas par cas » par le camping Vert Auxois. Les propriétaires souhaitent agrandir leur camping sur une parcelle qu'ils possèdent déjà.

Pour rappel, une étude au cas par cas est légiférée par la loi du 12 juillet 2010. Cette dernière a instauré une procédure d'examen au cas par cas pour certains projets, plans et programmes, afin de déterminer s'ils doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. En complément de la liste de ceux qui y sont systématiquement soumis, cette procédure permet de vérifier, selon les caractéristiques propres d'une opération, si ses impacts potentiels sur l'environnement justifient une telle évaluation.

L'autorité environnementale est chargée de cette décision. Elle s'appuie sur des critères relatifs à la nature du projet, à sa localisation et aux effets possibles qu'il pourrait engendrer. Ces critères sont issus de la directive européenne du 12 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics ou privés sur l'environnement.

L'examen au cas par cas repose sur les informations transmises par le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable. Celles-ci détaillent les principales caractéristiques du projet, du plan ou du programme et permettent à l'autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale doit être réalisée ou non.

Afin d'être le plus clair possible, notre rôle en tant que bureau d'étude est d'être transparent, de décrire au mieux les travaux ainsi que leurs potentiels impacts sur l'environnement et la biodiversité.

Pour cela, nous avons réalisé une sortie terrain et une analyse bibliographique des ZNIEFF et NATURA 2000 présents dans un périmètre proche. Pour terminer, nous corrélons l'ensemble des données afin d'évaluer le rôle écologique de la zone d'étude pour les espèces contactées par l'analyse bibliographique.

Ce document reprendra de manière complète l'ensemble des zonages écologiques proches et détaillera les caractéristiques écologiques de la zone d'étude. Nous décrirons de manière précise la méthodologie appliquée. Pour terminer, des mesures s'apparentant à une séquence ERC seront préconisées.

Rappelons que notre mission, en tant que bureau d'études, est de proposer des solutions pour préserver l'environnement et l'écologie dans un contexte de développement des activités humaines. La décision finale revient à l'autorité environnementale.

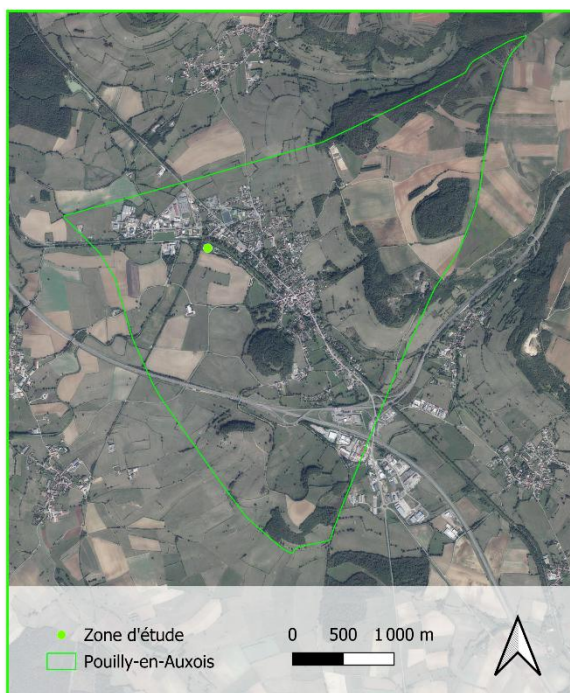
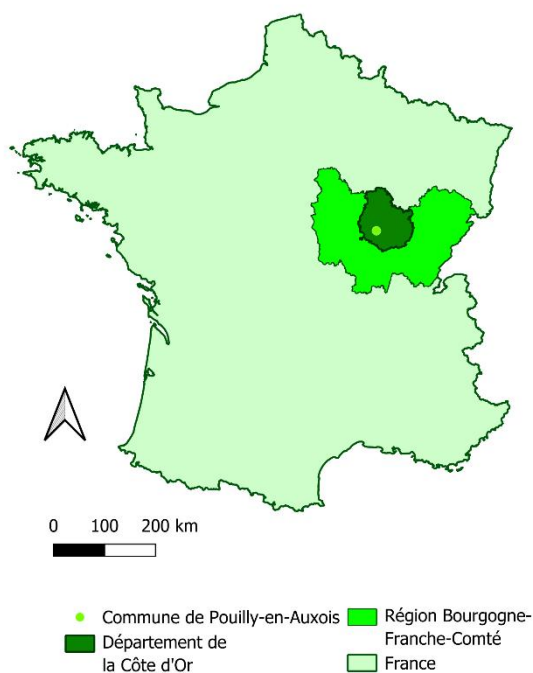
2. Contexte, géographique et paysager

Le camping Vert Auxois se situe en région Bourgogne-Franche-Comté dans le département de la Côte-d'Or (21) à l'adresse suivante 15, rue du Vert Auxois, 21320 Pouilly-en-Auxois. Pouilly en Auxois est situé à environ 37 kilomètres à l'ouest de Dijon. Le paysager est plutôt collinéen, le camping étant situé à environ 380 mètres d'altitude. Les monts environnants, eux, culminent à plus ou moins 560 mètres.

D'un point de vue hydrographique, la commune comprend le canal de la Bourgogne qui relie le bassin de la Seine avec celui du Rhône. Sur Pouilly-en-Auxois et Créancey, le canal emprunte un tunnel long de 3.33 km qui permet à ce dernier de traverser une partie des communes. A l'origine, ce canal inauguré en 1832 était utilisé pour le transport de marchandises, aujourd'hui il n'est utilisé que pour la plaisance. Par ailleurs, le point de partage des eaux entre la Seine, la Loire et le Rhône est situé sur la commune adjacente de Meilly-sur-Rouvres.

La commune de Pouilly-en-Auxois a une superficie de 10.12 km². Elle est principalement composée de prairies pâturées et de champs cultivés en céréales. Plusieurs de bois d'environ 20 à 30 ha recouvrent les parties vallonnées de la commune. Notons que la zone urbanisée recouvre quasiment un cinquième de la surface communale.

Localisation de la zone d'étude



Cartographie réalisée par BiodiVert dans le cadre d'une étude "cas par cas" pour le camping Vert-Auxois sur la commune de Pouilly-en-Auxois le 15/09/2025
Source carte : data.gouv.fr; Géoportail

3. Présentation du porteur de projet

Le porteur de projet est le « **Camping Vert Auxois** », situé à Pouilly-en-Auxois en Côte-d'Or. Ce camping est un établissement 3 étoiles à la fois familial et calme. Il bénéficie d'un emplacement verdoyant, proche du centre-ville, des commerces, et à quelques kilomètres du Lac de Cercey.

Durant la saison, qui va d'avril à la fin septembre, le camping propose soixante-dix-neuf emplacements, dont dix-sept hébergements mobiles ou insolites, allant de mobil-homes à des lodges ou des cabanes plus intimistes.

Sur place, les hôtes ont accès à une piscine extérieure chauffée, ainsi qu'à un restaurant, Le P'tit Troquet, où l'on peut prendre ses repas. L'offre de restauration met l'accent sur les produits locaux. Le camping est également labellisé « Accueil Vélo », ce qui le rend particulièrement adapté aux cyclistes en visite le long du canal ou sur la voie verte.

Cet établissement s'inscrit pleinement dans une démarche écologique et responsable. Depuis son acquisition en 2024 par les propriétaires actuels, chaque projet développé sur le site est pensé en tenant compte des enjeux environnementaux.

L'énergie occupe une place centrale dans cette réflexion. Des panneaux solaires installés en 2023 fournissent déjà une partie de l'électricité nécessaire au camping. Les éclairages sont progressivement remplacés par des ampoules basse consommation.

La gestion de l'eau est également au cœur des préoccupations. Le nettoyage des sanitaires est assuré par une autolaveuse, ce qui réduit considérablement la consommation. Les robinets sont équipés de brise-jets et les produits d'entretien utilisés respectent l'environnement.

Les espaces verts témoignent de la même attention. Aucun pesticide n'est utilisé et les déchets végétaux sont systématiquement compostés ou broyés, puis réutilisés dans le jardin. Chaque automne, de nouveaux arbustes sont plantés afin de favoriser la biodiversité et de rendre le cadre toujours plus accueillant pour la faune et la flore locales.

L'ancrage du camping dans son territoire se reflète aussi dans son offre de restauration. Les viennoiseries et le pain proviennent de la boulangerie du village, la viande est achetée à la boucherie locale et la carte des vins met à l'honneur la production bourguignonne.



4. Présentation de Biodi'Vert

La société BIODI'VERT, S.A.S. LAMY'VERT, est une TPE de 4 personnes (Clara VEDEL, Adrien CHARRE, Yohann PROST, Marc JOUFFRE) qui intervient dans le secteur de l'environnement. Créée par Yohann PROST (directeur général délégué) et Marc JOUFFRE (président) en février 2018, la société est organisée en plusieurs pôles. Vous pouvez accéder à notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.biodivert.fr/>.



Le premier, dédié à la valorisation du patrimoine naturel, à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), veut sensibiliser le plus grand nombre à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité dans un contexte climatique et écologique préoccupant. L'EEDD permet ainsi la transmission de savoirs et de compétences naturalistes et écologiques au grand public, aux différents publics scolaires, aux jeunes des centres de loisirs, aux résidents des EHPAD et IME...

Le second pôle concerne la formation en environnement. Notre société, si elle intervient ponctuellement en formation initiale (Bac Pro « gestion des milieux naturels et de la faune », BTS « gestion et protection de la nature » ...) propose surtout des stages de formation continue destinés aux professionnels de l'environnement (éco gardes du département, personnels techniques des syndicats de rivière ou des agglomérations, élus du SCoT, personnels des fédérations des chasseurs, personnels techniques des communes, monde agricole...). Les thématiques, multiples, peuvent traiter des écosystèmes, des espèces ordinaires ou remarquables, concerner autant la gestion écologique d'espaces naturels que la législation liée à l'écologie.

Le troisième et dernier pôle concerne la gestion environnementale. Le pôle gestion est amené à travailler avec une grande diversité d'acteurs socio-économiques de nos territoires. Il initie, accompagne, gère et évalue des projets répondant à des obligations légales et/ou répondant à une volonté de politique R.S.E des entreprises. Pour résumer, ce pôle rédige des études naturalistes et des études d'impact répondant aux mesures Éviter Réduire Compenser (E.R.C) lors de travaux d'aménagement. Contrairement à d'autres bureaux d'étude, Biodi'vert va au-delà du simple conseil. En plus de rédiger des rapports d'étude et de recommandations, nous accompagnons les entreprises à leur mise en œuvre en coordonnant leurs prestataires et quelques fois en réalisant nous-mêmes certains travaux spécifiques à la biodiversité. C'est le cas avec le groupe VEOLIA pour qui nous travaillons depuis 6 ans. Nous réalisons pour eux le suivi des EEE et coordonnons l'ensemble des actions écologiques (suivi, inventaire, conseil, entretien, etc...) sur plusieurs de leurs sites. Nous avons aussi travaillé avec les magasins LIDL sur l'aménagement de 3 parkings en Drome et Isère. Nous travaillons aussi avec le monde agricole et plus particulièrement viticole. Nous avons rédigé et accompagné 2 viticulteurs pour le défrichement de parcelles en vue de l'implantation de vignobles. Cette initiative nécessitant l'aval des services de l'État, une étude d'impact était incontournable. Ils nous ont fait confiance et aujourd'hui ils sont en voie de pouvoir planter leur vignoble. D'autres entreprises nous font ou nous ont fait appel dans ce domaine, comme FRAMATOME, Héliantis Groupe, BTP CARRON, CEREMA, l'Aéroport de Valence Chabeuil, les ateliers Louis VUITTON. Dernièrement, nous avons réalisé plusieurs études naturalistes pour des campings en vallée de la Drôme et en Bourgogne.

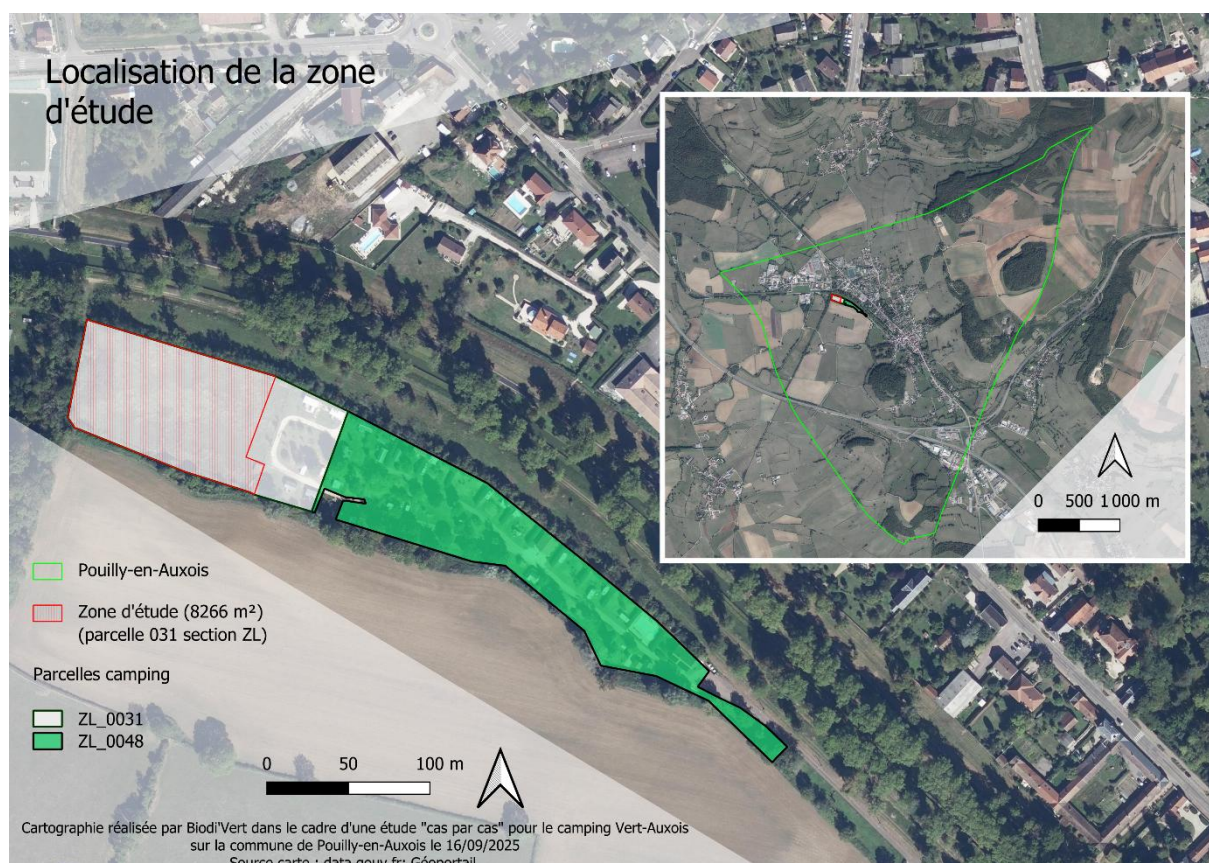
II. Présentation du projet

1. La zone d'étude

La zone d'étude est représentée hachurée de rouge sur la cartographie ci-dessous. Elle fait partie de la parcelle notée 031, qui elle-même fait partie de la section ZL du plan cadastral de la commune de Pouilly-en-Auxois. La deuxième parcelle notée 48 est le camping actuel. Les deux parcelles appartiennent au propriétaire du camping.

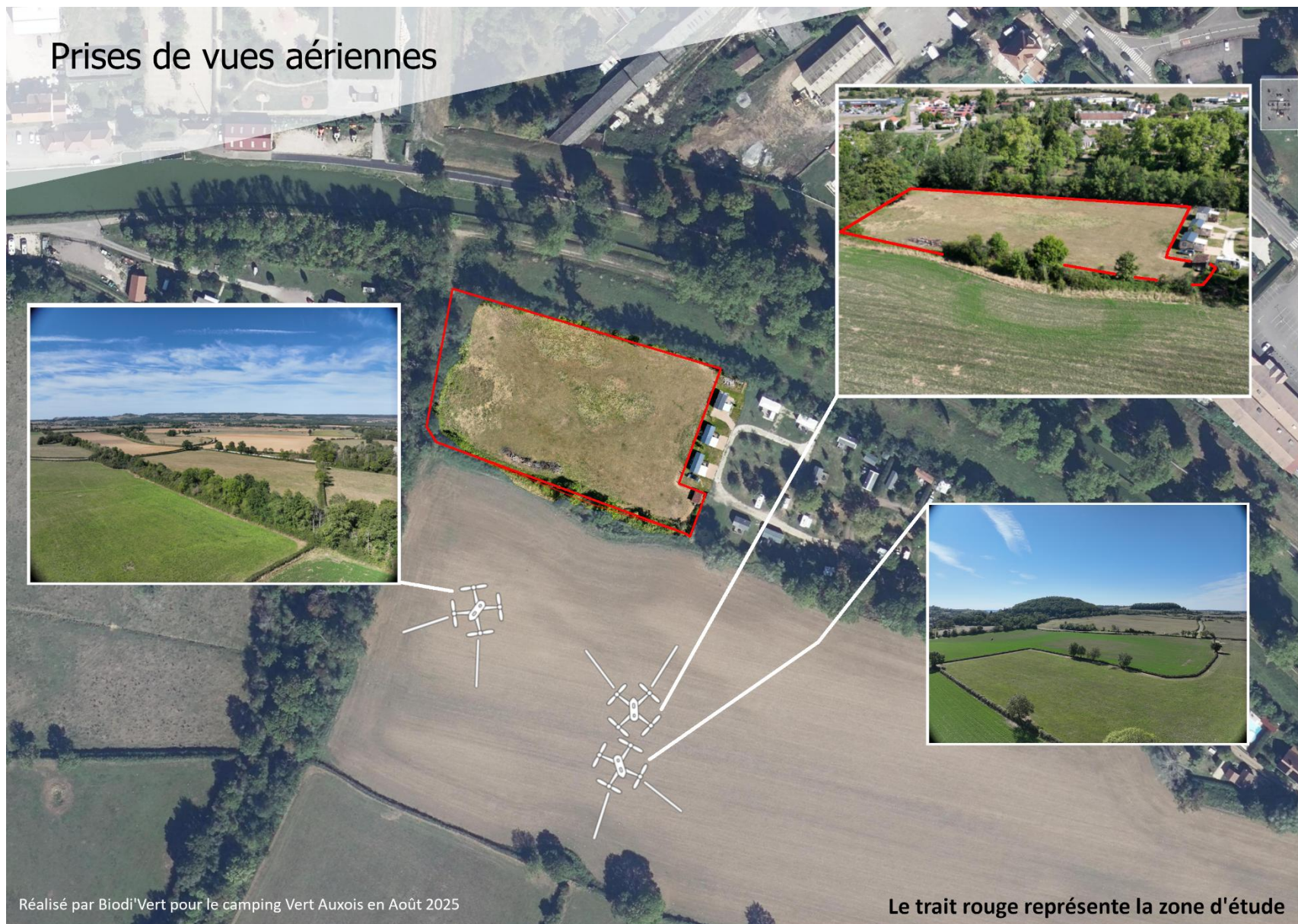
La zone d'étude a une superficie de 8266 m². La partie EST de la parcelle est déjà aménagée et accueille des bungalows qui sont exploités par le camping Vert Auxois.

La zone qui fait l'objet de cette étude comprend uniquement la partie pâturée située au-delà des bungalows (hachurée en rouge donc)



Cette partie a une emprise projetée de 8866 m² et est représentée par un trait rouge sur le montage photographique de la page suivante. Comme vous pouvez le constater, l'intégralité de la zone est une prairie pâturée par trois équins de grosse taille. Notons que la pression de pâturage et le piétinement sont conséquents. Un fossé est présent sur la partie sud de la parcelle. Ce fossé qui était en eau lors de notre visite du mois d'août est de petite taille, et est entouré de haies basses et buissonnantes. Sur la partie la partie Ouest du site, un petit bois composé de frênes et de chênes est présent. Sur la partie Nord, une haie haute principalement composée de frêne et de chêne sépare la zone d'étude d'une zone herbacée.

Prises de vues aériennes



Réalisé par Biodi'Vert pour le camping Vert Auxois en Août 2025

Le trait rouge représente la zone d'étude

2. Aménagements et travaux prévus

Le projet d'extension du camping « Vert Auxois » vise à accroître la capacité d'accueil en réaménageant les espaces existants et en ouvrant de nouvelles parcelles à l'hébergement de plein air. Cette opération concerne principalement l'intégration de la parcelle cadastrée ZL 31 dans le périmètre du camping actuel. Pour rappel, cette parcelle est actuellement occupée à l'EST par des bungalows exploités par le camping commanditaire de cette étude. Sur sa partie ouest, cette parcelle est entièrement pâturée par 3 équins de grandes tailles. La parcelle cadastrale ZL 31 appartient aux commanditaires de l'étude.

L'objectif affiché est la création d'environ vingt nouveaux emplacements nus, afin de compléter l'offre déjà présente en mobil-homes, habitations légères de loisirs et emplacements traditionnels.

Un point essentiel du projet réside dans le respect du sol et de son environnement naturel. Les nouveaux emplacements ne feront l'objet d'aucune imperméabilisation, ce qui garantit la bonne infiltration des eaux de pluie dans le terrain et la préservation du cycle naturel de l'eau. Les sols resteront enherbés, limitant ainsi l'impact écologique et le risque de ruissellement excessif.

Concernant les infrastructures, l'accès principal par la rue du Vert Auxois restera inchangé. En revanche, une nouvelle voirie interne sera aménagée afin de desservir les futurs emplacements et permettre la circulation des véhicules de secours. Cette voirie ne sera pas bitumée : elle sera constituée de matériaux naturels compactés (type gravier non traité ou concassé), ce qui limite encore une fois l'imperméabilisation du sol.

L'extension nécessitera aussi des adaptations techniques pour les réseaux. L'alimentation en eau potable sera raccordée au réseau principal du camping, lui-même connecté au service public. L'assainissement, en revanche, ne sera pas modifié : les nouveaux emplacements ne seront pas branchés au réseau d'évacuation des eaux usées. Pour l'électricité, une installation est prévue sous forme de regroupements par quatre emplacements, avec un câblage enterré à faible profondeur (40 cm maximum). Les eaux pluviales continueront quant à elles à s'infiltrer directement dans le sol naturel, sans création d'ouvrages de collecte spécifiques.

Enfin, l'aspect paysager du projet a été pensé dans une logique de continuité avec l'existant. L'extension sera plantée d'essences locales, afin d'apporter ombre et fraîcheur aux campeurs tout en s'intégrant harmonieusement dans l'environnement. Ces plantations permettront de délimiter les différents emplacements. Les haies et alignements d'arbres déjà présents en bordure des parcelles seront préservés, garantissant ainsi la conservation du caractère naturel des lieux et la biodiversité locale.

Dans l'ensemble, ce projet se veut modeste et respectueux de l'environnement, avec des travaux limités à l'essentiel : création de la voirie interne, raccordements techniques légers et plantations adaptées. Aucune opération lourde de terrassement n'est prévue, ce qui assure une intégration douce de l'extension dans le site actuel et ses paysages environnants.

III. Zonages environnementaux

1. Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Il existe deux types de ZNIEFF, (définition de l'INPN) :

Les ZNIEFF de type I sont des « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire »

Les ZNIEFF de type II, quant à elles, sont des « espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possèdent une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours ».

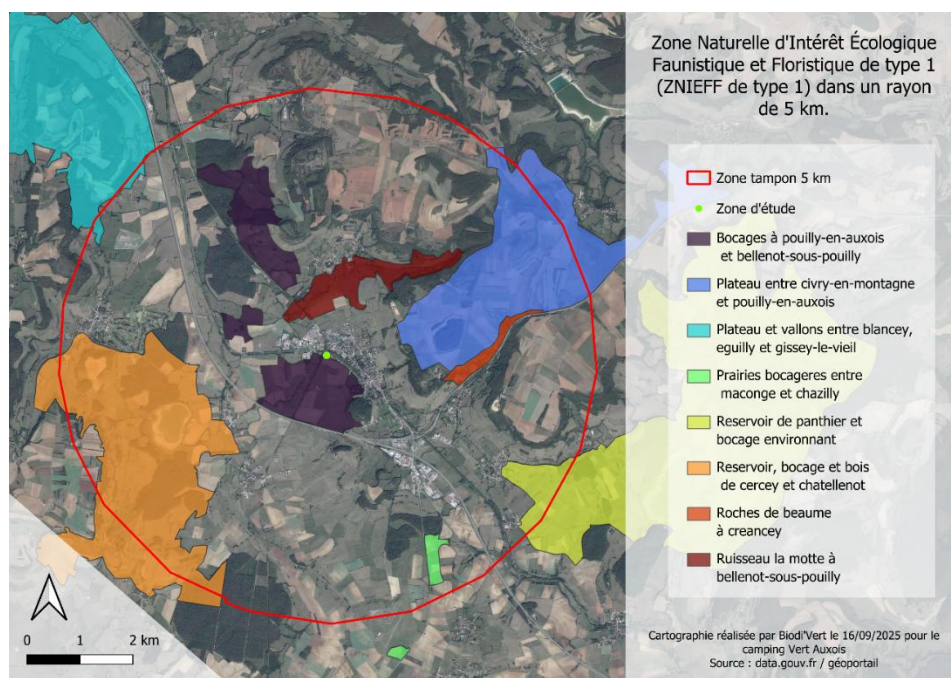
Les ZNIEFF sont des inventaires portés par l'État français. Ces inventaires visent à identifier les zones remarquables d'un point de vue écologique. Elles permettent d'alimenter une bibliographie scientifique et de connaître les espèces qui peuplent le territoire français. Aussi, elles sont un outil d'aide à la décision lors de la création des parcs ou réserves naturelles, par exemple.

Ces outils sont simplement des inventaires, aucune réglementation spécifique n'y est appliquée.

Au vu du nombre de ZNIEFF à proximité de la zone d'étude, nous avons choisi de conserver uniquement celles situées dans un rayon de 5 km.

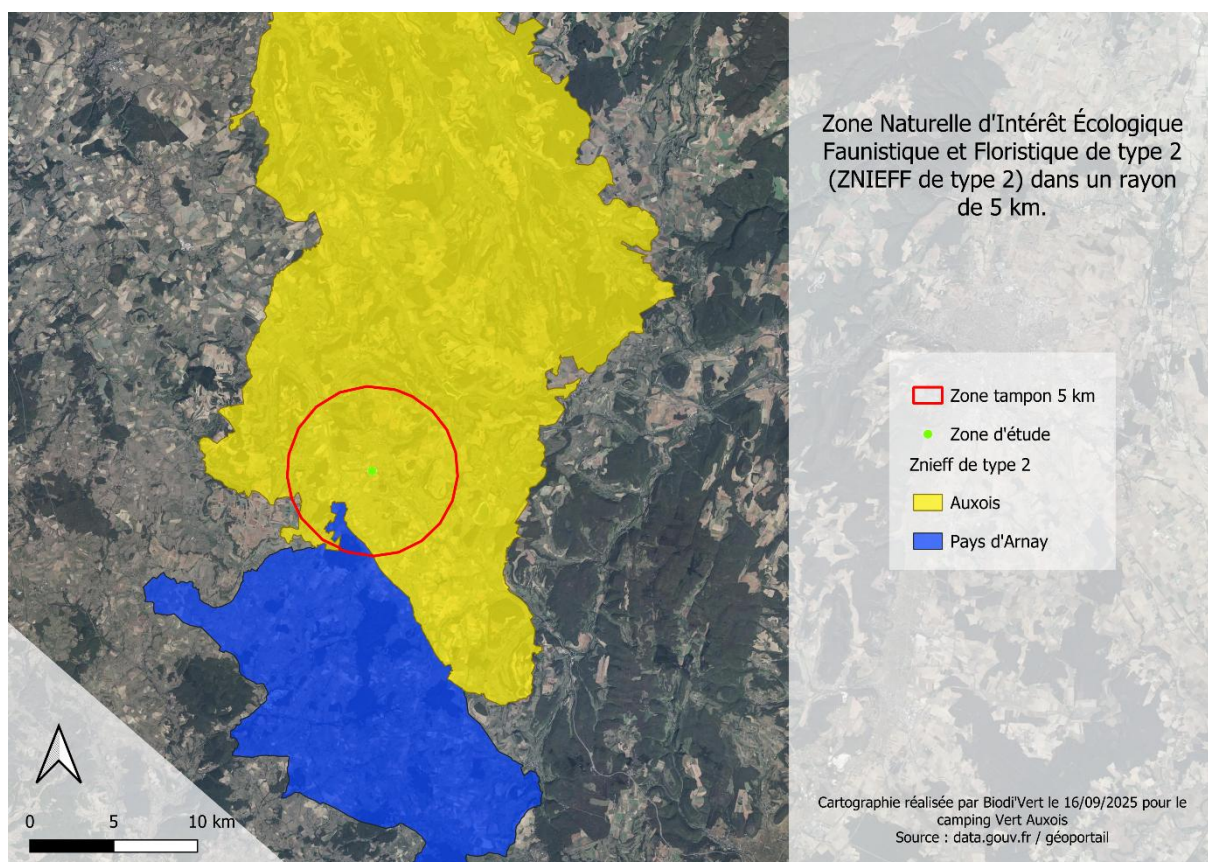
a. Les ZNIEFF de type I

Au total 8, ZNIEFF de type 1 sont présentes dans un périmètre de 5 km autour de la zone d'étude. La ZNIEFF Bocage à Pouilly-en-Auxois et Bellenot-sous-Pouilly est adjacente à la zone d'étude. C'est cette ZNIEFF qui a été utilisée pour l'étude bibliographique.



b. Les ZNIEFF de type II

Au total, 2 ZNIEFF de type 2 sont présents dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. La Znieff « Auxois » englobe la zone d'étude. C'est cette ZNIEFF qui fut utilisée pour l'étude bibliographique.



2. Les ZONE NATURA 2000

À la suite du sommet de Rio en 1992, l'Union Européenne s'engage à stopper le déclin de la biodiversité sur son territoire. La réponse à cette problématique a été la création d'un réseau de sites protégés réparti dans l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne (plus de 23 700 sites de taille variable). Les sites NATURA 2000 représentent le plus vaste réseau de protection environnementale du monde.

L'ensemble de ce réseau répond à deux directives européennes, à savoir :

- **La directive Oiseaux (2009/147/CE)** du 30 novembre 2009 qui porte sur la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages et encadre leur gestion, leur protection et leur régulation. Cette dernière concerne évidemment les oiseaux en eux-mêmes, mais aussi leurs nids, leurs œufs ainsi que leurs habitats. Les espèces les plus sensibles aux activités humaines sont classées dans l'annexe I. Cela permet la mise en place de mesures spécifiques et adaptées aux problématiques qu'elles subissent. Les sites répondant à la directive « Oiseaux » sont appelés **ZPS (Zones de Protection Spéciale)**

- **La directive Habitat (92/43/CEE)** du 21 mai 1992 concerne la conservation de l'ensemble des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. Pour qu'un site soit désigné comme **ZSC (Zones Spéciales de Conservation)**, il doit posséder un habitat ou une espèce faunistique ou floristique désignée dans l'annexe I ou II de la directive. La mise en place d'une ZSC établit un cadre entre les enjeux environnementaux et les activités humaines.

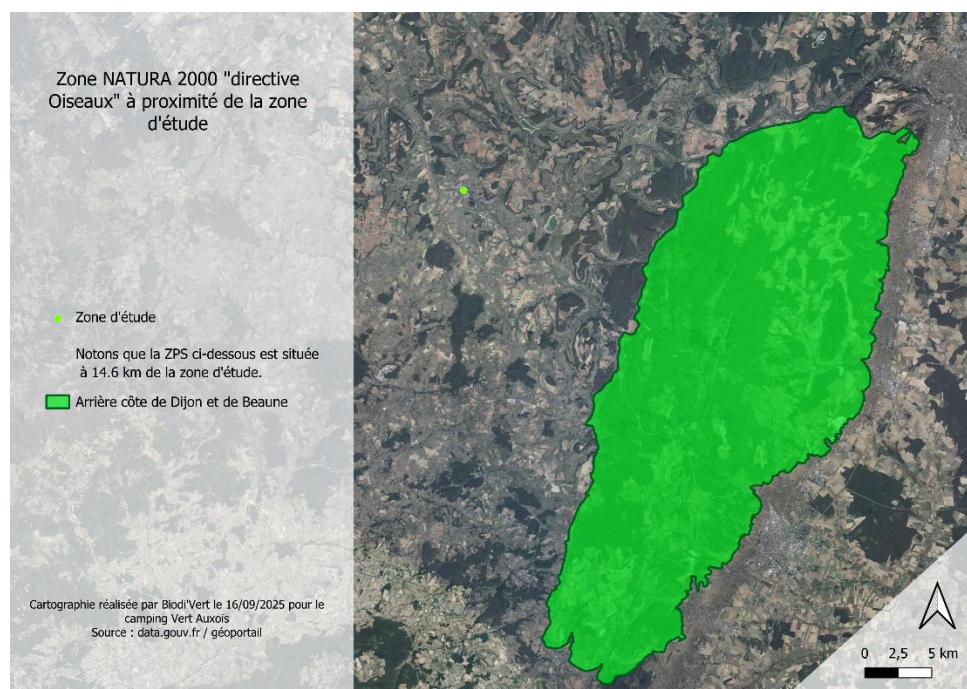
Les directives imposent à chaque État membre de l'U.E. de définir les sites et de les intégrer au réseau. Le site est alors d'intérêt communautaire, car représentatif de la biodiversité de l'Europe.

La démarche française est axée sur la concertation, le volontariat et la contractualisation. La concertation entre l'ensemble des acteurs d'un territoire (chasseurs, agriculteurs, propriétaires terriens, naturalistes etc...) élabore au sein d'un COPIL les perspectives d'action sur un site. De manière volontaire, les particuliers détenteurs de droits terriens ont la possibilité de s'investir dans la protection de l'environnement en contractualisant et en suivant les chartes NATURA 2000. Cette politique vient en complément d'un autre dispositif, cette fois-ci réglementaire. La combinaison d'actions réglementaires et contractuelles permet l'investissement de chacun.

La zone d'étude n'est pas située sur un site « NATURA 2000 ». Néanmoins, son emplacement géographique la positionne au centre de quatre **ZSC (Zones Spéciales de Conservation)**. Il a été choisi d'étudier uniquement les zones « NATURA 2000 » dans un périmètre de 15 kilomètres autour de la zone d'étude. L'ensemble des NATURA 2000 seront présentées dans la notice d'incidence NATURA 2000 que vous pourrez retrouver plus loin de ce document.

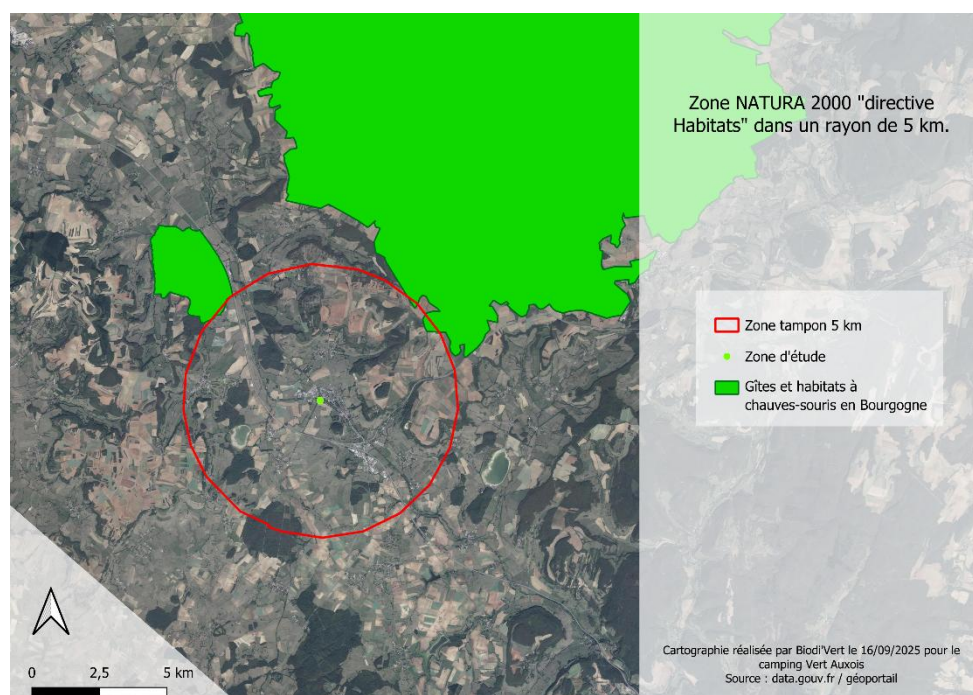
a. La directive « oiseaux » (ZPS)

La zone Natura 2000 ZPS « Arrière côte de Dijon et de Beaune » est située à 14.6 km de la zone d'étude.



b. La directive « habitats faune flore » (ZSC)

Une seule zone NATURA 2000 « directive faune/flore » est présente dans un périmètre de 5 km autour de la zone d'étude. Ce zonage concerne principalement les chiroptères.



3. Les réserves naturelles

Les réserves naturelles en France visent à protéger des territoires d'exception caractérisés par une grande diversité de milieux naturels, de faune, de flore et de formations géologiques rares ou menacées. Pour renforcer leur efficacité écologique, un périmètre de protection peut entourer ces espaces, servant de zone tampon.

Selon leur niveau d'importance et leur contexte géographique, les réserves naturelles peuvent être classées par l'État, les Régions ou la Collectivité territoriale de Corse. Toutes poursuivent les mêmes objectifs : préserver la biodiversité, gérer durablement les espaces et sensibiliser le public au patrimoine naturel.

Les réserves nationales concernent des sites d'intérêt national ou international, souvent de grande superficie. Elles permettent la protection d'espaces naturels remarquables, d'objets géologiques rares ou d'espèces d'intérêt communautaire. L'objectif est de pérenniser le développement et la conservation de ces entités sur le long terme. Elles sont classées par décret ministériel ou par décret en Conseil d'État. Elles conjuguent protection juridique, gestion locale et concertée. C'est un outil qui permet une protection forte, avec lequel la préservation des milieux est la priorité.

Les réserves régionales se concentrent sur des enjeux plus locaux, tout en promouvant le développement durable. En Corse, les réserves relèvent désormais de la Collectivité territoriale, bien que l'État conserve un pouvoir de classement.

La création d'une réserve naturelle repose sur un processus structuré, qui commence par l'identification d'un site remarquable, suivi d'études scientifiques. Vient ensuite le classement officiel, la désignation d'un organisme gestionnaire, l'élaboration d'un plan de gestion, puis sa mise en œuvre concrète sur le terrain.

La gestion quotidienne est confiée à des organismes très variés : associations, collectivités, établissements publics ou propriétaires privés. Ces structures sont soutenues par un comité consultatif réunissant les acteurs locaux, et parfois par un conseil scientifique qui apporte une expertise écologique.

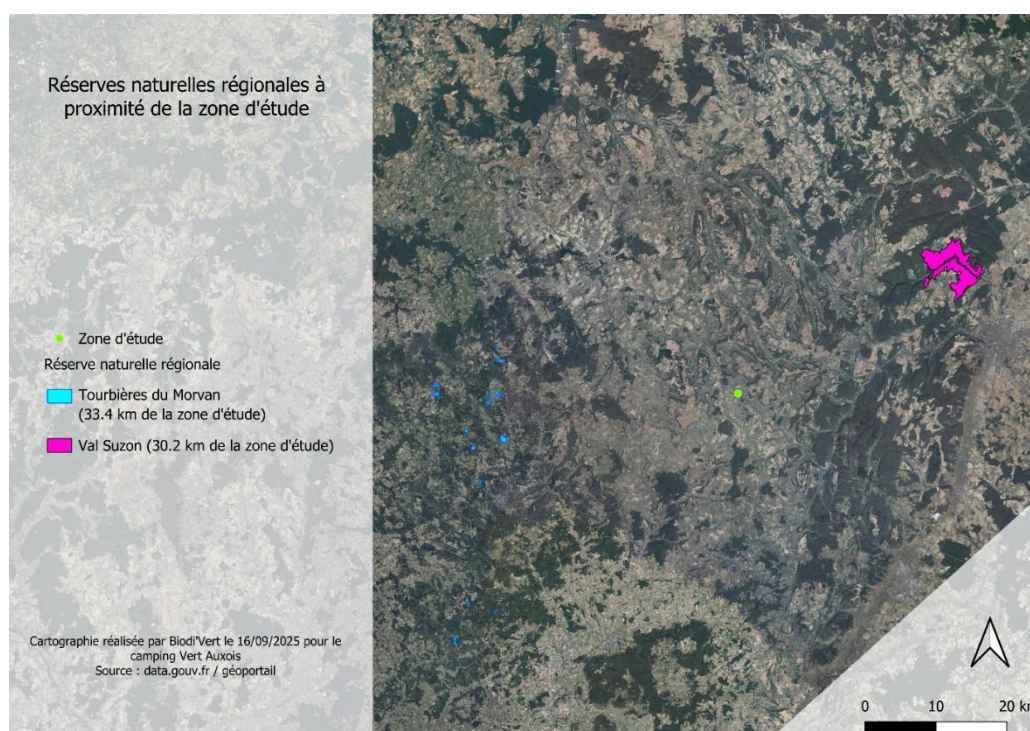
Chaque réserve dispose d'un plan de gestion spécifique et d'une réglementation adaptée. Celle-ci peut interdire ou encadrer certaines activités humaines afin de garantir la préservation du patrimoine naturel. L'ensemble du dispositif repose sur une coopération étroite entre les différents niveaux de gouvernance et l'association Réserves naturelles de France, qui apporte un appui technique aux gestionnaires.

a. Les réserves naturelles régionales

Deux réserves naturelles régionales scindées en plusieurs entités sont présentes à environ 30 km de la zone d'étude à l'Est et à l'Ouest.

La réserve régionale de Val Suzon, représentée en violet sur la carte ci-dessous, couvre environ 3 000 hectares et regroupe des massifs forestiers qui s'étendent de part et d'autre du cours d'eau du Suzon. Elle se distingue par la grande variété de ses milieux naturels, allant des pelouses sèches et éboulis aux marais tufeux, au cœur de forêts diversifiées ponctuées de falaises offrant des panoramas remarquables sur la vallée. Cet environnement préservé abrite une flore et une faune remarquables, dont plusieurs espèces végétales protégées au niveau régional et national, ainsi que des oiseaux d'intérêt européen. Le site revêt aussi une importance particulière pour les chauves-souris, puisqu'il en accueille 14 espèces, ce qui en fait un lieu essentiel pour la conservation de cette biodiversité.

Le réseau de réserves « Tourbières du Morvan » représenté en bleu sur la carte ci-dessous forme un ensemble discret niché dans un paysage rural de petite montagne bocagère. Classées en réserve naturelle régionale depuis 2015, elles couvrent 266 hectares répartis sur plusieurs secteurs. Leur formation, commencée il y a près de 15 000 ans, en fait des archives naturelles précieuses, relativement épargnées jusqu'à une époque récente par les activités humaines. Les études palynologiques, archéologiques et l'analyse des macro-restes contenus dans la tourbe ont permis d'enrichir la connaissance de ces milieux. Jadis exploitées pour le pâturage ou la fauche, elles ont été peu à peu abandonnées en raison de contraintes rendant leur valorisation économique difficile, ce qui leur a permis d'échapper à une transformation artificielle. Tombées dans l'oubli, elles sont aujourd'hui reconnues pour leur intérêt écologique et font l'objet, depuis une vingtaine d'années, de travaux de restauration et d'entretien menés par différents acteurs locaux.



b. Les réserves naturelles nationales

La Réserve Naturelle de la Combe Lavaux-Jean-Roland est située au sud de Dijon, à environ 28 km de la zone d'étude. Elle s'étend sur 510 hectares de combes calcaires et abrite plus de 500 espèces végétales, soit un quart de la flore bourguignonne, dont certaines uniques au monde comme la Biscutelle de Dijon (*Biscutella laevigata*).

Connue des botanistes depuis le XVII^e siècle, elle offre une grande diversité de milieux : falaises, versants contrastés entre chaleur méridionale et hêtraie ombragée, ainsi que des zones ouvertes où s'épanouissent des plantes rares.



4. Le parc naturel régional du Morvan

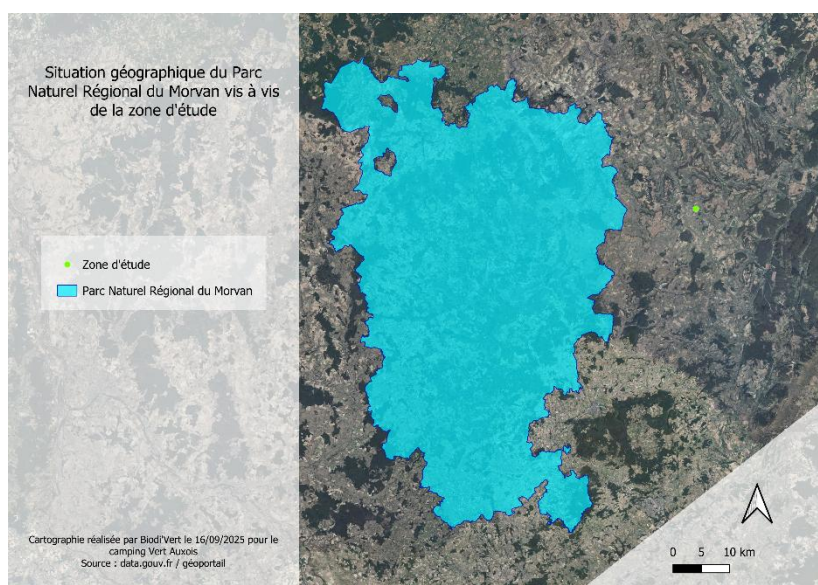
Les parcs naturels régionaux sont au nombre de 58 en France. Leur vocation première est la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel. Leurs cinq principales missions sont :

Contrairement aux réserves naturelles (régionales et nationales), aux parcs nationaux et aux sites classés, les PNR (Parcs Naturels Régionaux) ne disposent d'aucun pouvoir réglementaire. Les PNR n'ont pas la capacité d'interdire ou d'obliger. Pour résumer, les parcs naturels régionaux ont vocation à concilier activités humaines et environnement dans une démarche de coordination des acteurs sur le territoire concerné.

Dans notre cas, le Parc naturel régional du Morvan est situé à 12 km de la zone d'étude. Ce dernier s'étend au cœur de la Bourgogne sur un massif granitique aux paysages contrastés. Forêts, bocages, prairies humides, tourbières, lacs et rivières composent une mosaïque de milieux naturels qui confèrent au territoire une forte richesse écologique. Cette diversité de paysages est le fruit d'une histoire géologique singulière, mais aussi des activités humaines traditionnelles, comme l'élevage ou la sylviculture, qui ont façonné les milieux ouverts et maintenu une biodiversité remarquable.

Sur le plan naturaliste, le Parc abrite une faune et une flore d'une grande valeur patrimoniale. Plus de 1 500 espèces floristiques y sont recensées, dont 25 protégées au niveau national et près de 80 au niveau régional. Les zones humides accueillent des espèces rares et patrimoniales, comme certaines bryophytes (mousses et hépatiques), tandis que les forêts et cours d'eau constituent l'habitat d'espèces emblématiques. La loutre d'Europe, longtemps disparue de la région, recolonise progressivement les rivières du Morvan grâce à des actions de préservation de ses habitats et la mise en place de refuges. La présence de nombreuses espèces d'oiseaux, de chauves-souris, d'amphibiens et d'insectes, inféodés à des milieux très diversifiés, témoigne de la richesse et de la complexité écologique de ce territoire.

Les milieux humides du Morvan, comme les tourbières ou les prairies humides, sont particulièrement précieux. Fragiles et souvent de petite taille, ils jouent un rôle essentiel dans la régulation hydrologique, le stockage du carbone et la conservation d'espèces rares. Leur protection est assurée par la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Morvan, créée en 2015, qui combine études scientifiques, gestion écologique et partenariats avec les agriculteurs et les usagers.



5. Le parc national des Forêts

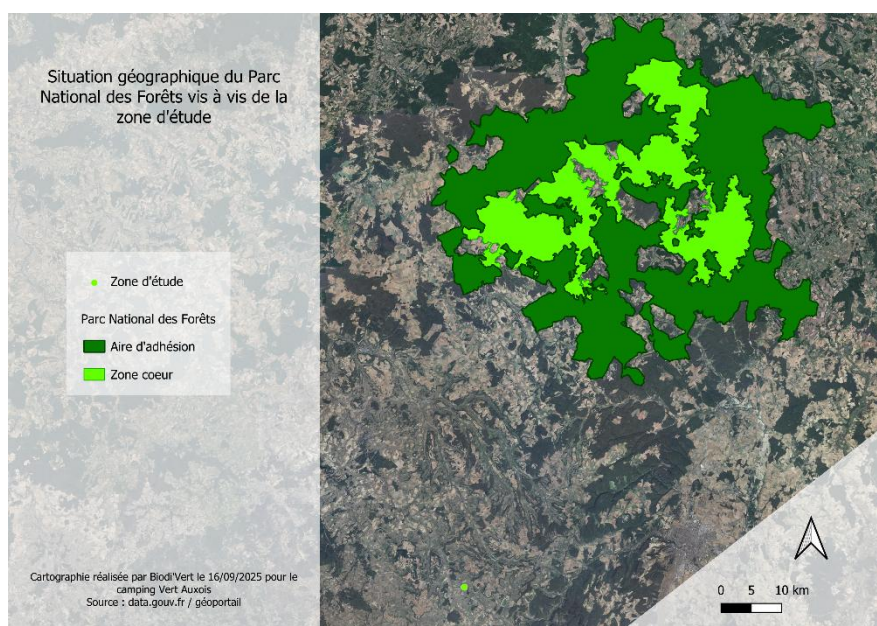
Créé en 2019, le Parc national de forêts est le premier en France consacré aux forêts feuillues de plaine. À cheval sur la Champagne et la Bourgogne, il est situé à 40 km au nord-est de notre zone d'étude. Il protège un territoire où les boisements sont l'élément central. Ces forêts sont pour la plupart anciennes, déjà présentes au XIX^e siècle, et abritent une richesse écologique exceptionnelle grâce à la diversité de leurs essences. Autour de ce socle forestier, on trouve une mosaïque de milieux naturels : prairies, zones rocheuses, marais tufeux et cours d'eau. Situé en tête de bassin de la Seine et de la Saône, il joue un rôle clé pour la qualité des eaux et la continuité écologique des milieux aquatiques.

La biodiversité y est particulièrement riche. La Cigogne noire (*Ciconia nigra*), discrète et menacée, y trouve refuge avec environ 7 couples nicheurs, soit près de 10 % de la population française. Le papillon Damier du frêne (*Euphydryas maturna*), en danger critique, occupe ici près de la moitié de son aire nationale. On croise aussi le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), la Ligulaire de Sibérie (*Ligularia sibirica*), ou encore des espèces animales emblématiques comme l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*) ou l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). Ces espèces, étroitement liées à la qualité des forêts anciennes, des prairies et des eaux, témoignent du caractère patrimonial du territoire.

Les enjeux de conservation sont nombreux. Préserver les habitats naturels, limiter les impacts des activités humaines et mieux connaître les populations sont des priorités. Les menaces sont multiples et variées. Pour y répondre, le Parc développe des programmes de suivi scientifique, des actions de restauration des habitats et des mesures réglementaires.

La zone cœur est laissée en libre évolution. En effet, la Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain est vaste de 3 000 hectares. Ici, la forêt peut vieillir naturellement et devenir un laboratoire à ciel ouvert. Ces espaces permettent d'étudier les dynamiques naturelles et de mieux comprendre les équilibres écologiques.

Le Parc national de forêts est donc à la fois un refuge pour une biodiversité rare et menacée, et un territoire d'expérimentation pour une nouvelle relation entre l'homme et la nature. Il incarne un enjeu majeur : conserver des forêts vivantes, anciennes et diversifiées, tout en permettant aux générations futures de s'émerveiller devant la richesse d'un patrimoine naturel unique en France.



6. Les arrêtés de protection de biotopes (APB)

Les arrêtés de protection de biotope (APB) sont des décisions administratives destinées à préserver les milieux indispensables aux espèces protégées, ainsi que l'équilibre biologique et la fonctionnalité des écosystèmes. Ils visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie de ces espèces.

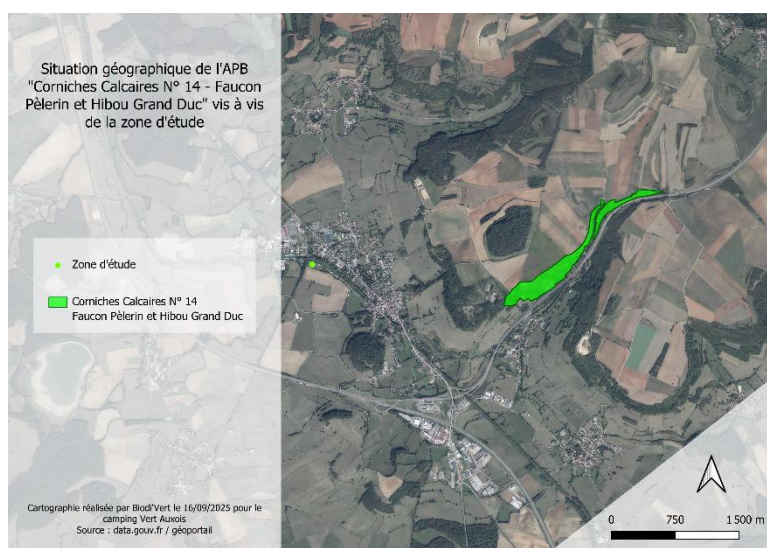
Les biotopes concernés peuvent être des milieux naturels peu exploités par l'homme, comme les haies, marécages, marais, bosquets, landes, dunes, pelouses, récifs coralliens ou mangroves. Mais ils peuvent également inclure certains sites artificiels (bâtiments, ouvrages, mines, carrières), à l'exclusion des habitations et bâtiments à usage professionnel.

Ces arrêtés sont pris par le préfet pour les espaces terrestres, ou par le représentant de l'État en mer (avec cosignature du préfet du département lorsque cela concerne le domaine public maritime).

Ils peuvent interdire diverses actions susceptibles de nuire aux équilibres écologiques, comme la destruction de haies, talus ou zones humides, ou encore certaines opérations préalables à des aménagements et constructions. Leur portée dépend donc des mesures fixées, qui varient en fonction de la sensibilité du milieu à protéger. Les articles encadrant les APB sont le [L. 411-1](#), [L. 411-2](#) et [R. 411-15](#) à [R. 411-17](#) du code de l'environnement.

La zone d'étude est située à 2.3 km d'un APB. Cet arrêté a pour objectif de protéger des milieux naturels fragiles, les corniches calcaires, qui constituent des habitats essentiels pour des espèces d'oiseaux protégées, notamment le faucon pèlerin et le hibou grand-duc. Il concerne 27 sites répartis sur plusieurs communes de la Côte-d'Or, représentant une superficie totale d'environ 431 hectares, définie précisément par des parcelles cadastrales mentionnées en annexe. L'objectif principal est de garantir la préservation des sites de nidification et d'alimentation de ces rapaces, particulièrement sensibles au dérangement. Des périodes de protection sont instaurées pour limiter les activités humaines susceptibles de perturber leur reproduction. Pendant ces périodes, certaines activités sont interdites ou strictement encadrées, comme l'accès aux sites, l'escalade, les travaux ou la chasse, afin d'assurer la tranquillité des oiseaux.

Ainsi, l'arrêté met en place un cadre réglementaire combinant un zonage précis et des restrictions adaptées au cycle biologique des espèces, garantissant la préservation des corniches calcaires de la Côte-d'Or et la protection de leurs rapaces emblématiques.



7. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Dans le département de la Côte d'Or, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites reconnus pour leur fort intérêt écologique, paysager et patrimonial. Ils sont identifiés comme des lieux à préserver, valoriser et ouvrir au public de manière maîtrisée, dans une logique de développement durable.

Le Département de la Côte d'Or est compétent en matière de politique des ENS, conformément à la loi, et mène depuis plusieurs années une action structurée pour protéger ces territoires remarquables. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale visant à :

- Préserver la biodiversité et les milieux naturels sensibles ;
- Maintenir ou restaurer la qualité des paysages ;
- Permettre une découverte raisonnée de ces espaces par le grand public ;
- Sensibiliser les citoyens à l'environnement et aux enjeux de sa protection.

Pour cela, le Département peut acquérir des terrains, les gérer directement ou les confier à des partenaires (collectivités locales, associations, conservatoires, etc.), Tout en assurant un suivi technique, écologique et réglementaire.

La gestion de l'ENS vise à garantir la conservation des habitats naturels, à favoriser la biodiversité, tout en maintenant une accessibilité maîtrisée et des usages compatibles avec les objectifs de protection. Elle s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques du Département en matière de développement durable et de préservation des ressources naturelles.

L'ENS le plus proche est le réservoir de Cercey qui est situé à 2.8 km à l'ouest de la zone d'étude. Ce site fut labellisé ENS le 11 mai 2020 et situé à Thoisy-le-Désert, fait partie d'un ensemble de réservoirs alimentant le canal de Bourgogne. Il constitue un plan d'eau majeur pour l'hivernage et le passage migratoire d'espèces d'oiseaux d'eau patrimoniales. Bordé de boisements humides et doté d'un marais, il présente également des ceintures exondées abritant une flore rare. Inséré dans un environnement bocager préservé de prairies pâturées, haies, arbres champêtres et bosquets, le site couvre plus de 61 hectares, appartient à l'État et est géré par Voies Navigables de France.

Réseau des sites ENS de Côte d'Or
Novembre 2024



Source : <https://www.cotedor.fr/votre-service/environnement/preservation-de-la-biodiversite/les-espaces-naturels-sensibles-ens-en>

IV. Analyse Faune Flore Habitat

1. Méthodologie

a. Analyse bibliographique

L'analyse bibliographique est une étude des documents déjà existants. Cette dernière se base sur les inventaires déjà réalisés afin d'évaluer quelles espèces sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude.

Pour cela, nous avons pris appui sur les données de ZNIEFF de type 1 et 2 ainsi que de NATURA 2000 des directives « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux ». L'ensemble des données ont été téléchargées via un lien sur le site de patrinat.fr. Ce site internet met à disposition l'ensemble des données naturalistes détenues par l'INPN.

Le premier jeu de données concerne la ZNIEFF de type 1 « Bocage à Pouilly-en-Auxois et Bellenot-sous-Pouilly » dont l'identifiant national est 260030318. Cette dernière est adjacente à la zone d'étude sur sa partie sud. Les habitats écologiques de cette ZNIEFF sont les mêmes que sur la parcelle étudiée.

Le deuxième jeu de données concerne la ZNIEFF de type 2 « Auxois » dont l'identifiant national est le 260015012. Ce zonage englobe la zone d'étude et est représentatif des habitats naturels qui la composent.

Le troisième jeu de données concerne la zone NATURA 2000 directive « Habitat-Faune-Flore » nommé « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » dont l'identifiant national est FR2601012. Cette zone Natura 2000 se situe à 4.6 km au NORD-EST de la zone d'étude. Comme son nom l'indique, cette NATURA 2000 concerne les chiroptères. La zone d'étude ne semble pas posséder d'attrait particulier pour ce groupe taxonomique. Elle peut néanmoins être utilisée par les chauve-souris comme zone de chasse.

Le quatrième et dernier jeu de données concerne la zone NATURA 2000 directive "Oiseaux" nommée. Cette zone NATURA 2000 est située à environ 15 km à l'EST de la zone d'étude. En plus de la distance qui sépare les deux entités, elle est principalement composée de la forêt domaniale de Détain-Gergueil, ce qui en fait un zonage peu représentatif des milieux présents sur la zone d'étude. Elle sera néanmoins analysée afin d'anticiper un éventuel document « incidence NATURA 2000 ».

L'ensemble des espèces inventoriées dans ces quatre zones seront complétées dans un tableau. Pour chacune d'entre elles, nous préciserons si oui ou non elles sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude. Ensuite, nous évaluerons le rôle que joue cette dernière dans le cycle de vie des taxons pouvant la fréquenter.

L'évaluation des enjeux des habitats prend en compte les enjeux fonctionnels comme les corridors écologiques, les aires de repos, les zones d'alimentation ou de reproduction des espèces concernées. Les enjeux patrimoniaux tels que le degré de rareté de l'espèce sur la zone d'étude en question, ainsi que son statut de conservation et de protection sont pris en compte. La somme de ces deux facteurs permet d'identifier l'enjeu et de le classer dans l'une des cinq catégories représentées ci-dessous (à savoir qu'un seul des deux critères présentés par catégorie permet d'obtenir le classement au sein de cette dernière). L'ensemble des espèces et habitats sera donc catégorisé de la manière suivante :

Enjeu majeur :

Enjeu patrimonial : l'habitat d'un grand intérêt écologique abrite des espèces menacées et très rares au niveau national et régional.

Espèces protégées rares dont le statut de conservation est défavorable, espèces dépendantes de la zone d'étude.

Enjeu fonctionnel : le milieu joue un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'écosystème proche, des corridors écologiques majeurs.

Enjeu fort :

Enjeu patrimonial : habitats d'intérêt écologique possédant des espèces protégées, rares et/ou menacées au niveau régional et local.

Espèces protégées dont le statut de conservation est défavorable, espèces dépendantes de la zone d'étude.

Enjeu fonctionnel : zone d'importance majeure pour le cycle de vie d'espèces protégées, rares et/ou menacées au niveau régional et local. Milieu non fragmenté possédant encore une fonctionnalité écologique viable.

Enjeu assez fort :

Enjeu patrimonial : habitats abritant des espèces protégées et assez rares.

Espèces protégées dont le statut de conservation est défavorable, liées à la zone d'étude.

Enjeu fonctionnel : zone d'importance mineure pour le cycle de vie d'espèces assez rares protégées au niveau local. Corridors écologiques mineurs mais fonctionnels.

Enjeu moyen :

Enjeu patrimonial : habitats abritant des espèces protégées peu communes mais non menacées.

Espèces dont le statut de conservation est défavorable et pouvant fréquenter la zone d'étude. Espèce notée remarquable ou déterminante dans le FSD d'un zonage écologique comprenant la zone d'étude.

Enjeu fonctionnel : espace naturel pouvant servir de zone de refuge, de repos, de reproduction, d'alimentation et autres pour des espèces protégées communes localement.

Enjeu faible :

Enjeu patrimonial : habitat abritant des espèces protégées communes à très communes.

Espèces dont l'état de conservation est favorable ou espèces non liées au site.

b. Inventaire

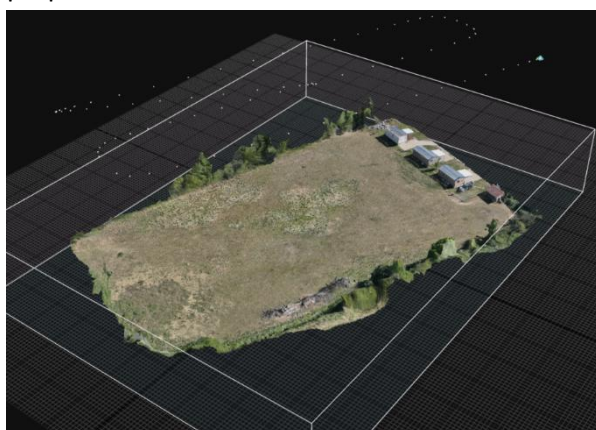
Inspection drone

Biodi'vert est équipé d'un drone MAVIC 3 ENTERPRISE. La technologie drone permet d'ouvrir le champ des possibles et de conduire des observations et analyses sous un angle aérien.

Le MAVIC 3 E est un drone professionnel optimisé pour les relevés cartographiques, il peut être équipé au besoin d'un module RTK qui permet une précision géospatiale centimétrique de l'appareil. Il est aussi équipé d'une caméra possédant un zoom X56 qui est utilisé pour repérer des points d'intérêt à longue distance sans créer de dérangement.

Premièrement, dans notre cas, nous avons utilisé le drone pour réaliser une plage photographique de l'intégralité de la zone d'étude. L'ensemble de ces photos est ensuite traité dans un logiciel de modélisation 3D (en ce qui nous concerne Reality Capture). Une fois le modèle 3D de la zone d'étude réalisé, nous pouvons exporter différents types de données que nous exploitons ensuite dans le présent document. Grâce à ce modèle 3D, nous sommes alors en capacité, entre autres, d'appréhender le dénivelé d'une zone, de réaliser des mesures précises et d'interpréter la végétation pour identifier les milieux présents sur l'entité.

Les orthophotographies utilisées pour nos cartes sont par ailleurs issues de photos réalisées avec le drone. Nous avons aussi réalisé plusieurs photographies et panoramas aériens du site afin d'illustrer nos propos.



Ci-contre capture d'écran de Reality capture avec le model 3D de la zone d'étude. Ce logiciel a permis de créer des ortho-photos à jour. Chaque point blanc représente une photographie. (Source : Biodi'Vert)

Ci-contre drone DJI Mavic 3E utilisé par Biodi'Vert (source photo : Biodi'Vert)



Identification des habitats

Afin d'identifier au mieux les habitats présents sur la zone d'étude, nous avons commencé par une photo-interprétation complétée par un relevé de terrain. Les orthophotos, qui servent de base à la photo-interprétation, ont été réalisées par Biodi'Vert le 25/08/2025. Dans notre cas, nous avons utilisé la classification EUNIS. En effet, cette classification a été revue et complétée très récemment (2025), permettant une approche et une identification plus juste des milieux naturels.

De plus, une étude temporelle est réalisée. Pour cela, nous récupérons des photos aériennes historiques sur Géoportail, rubrique « remonter le temps ». Ces photos nous permettent de comprendre les dynamiques d'évolution de la zone d'étude.

Inventaire de terrain

Un inventaire de terrain a été réalisé le 25 août 2025. Lors de cette sortie, les conditions d'observation étaient bonnes. Le temps était ensoleillé, partiellement nuageux, le vent était faible et la température était comprise entre 20 et 25 °C.

Au vu de la superficie de la zone d'étude, l'intégralité de cette dernière a été prospectée. L'ensemble des espèces observées ont été compilées dans notre base de données. L'idée n'est pas d'avoir un inventaire exhaustif mais bien d'évaluer le potentiel écologique de la zone d'étude.

Le matériel utilisé pour la saisie de données est une tablette STONEX S80 possédant un GPS centimétrique intégré.



Tablette STONEX S80 utilisée pour la sortie terrain et la prise de données (source photo : Biodi'Vert)

Lors de l'identification de l'avifaune, nous avons utilisé des jumelles, un guide ornithologique (le guide Ornitho aux éditions « Delachaux et Niestlé ») ainsi que son application mobile qui répertorie l'ensemble des chants d'oiseaux, ainsi que les caractéristiques écologiques et biologiques des oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

En ce qui concerne la flore, tous les outils d'aide à la détermination étant à notre disposition ont été utilisés. Nous sommes équipés de plusieurs guides naturalistes tels que « Flora Gallica » aux éditions « Biotopie Eds » ou « Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe », ainsi que d'une loupe botanique afin d'observer les organes floraux lorsque ces derniers sont exigus. En plus des ouvrages naturalistes, nous avons eu recours à des sites internet spécialisés tels que « Tela Botanica » ou « Florealpes » pour nous aider lors de l'identification au bureau. Le site « INPN » (Inventaire National du Patrimoine Naturel) a été consulté pour connaître le statut des espèces identifiées ainsi que leur taxonomie.

2. Description et analyse

a. La zone d'étude dans le temps

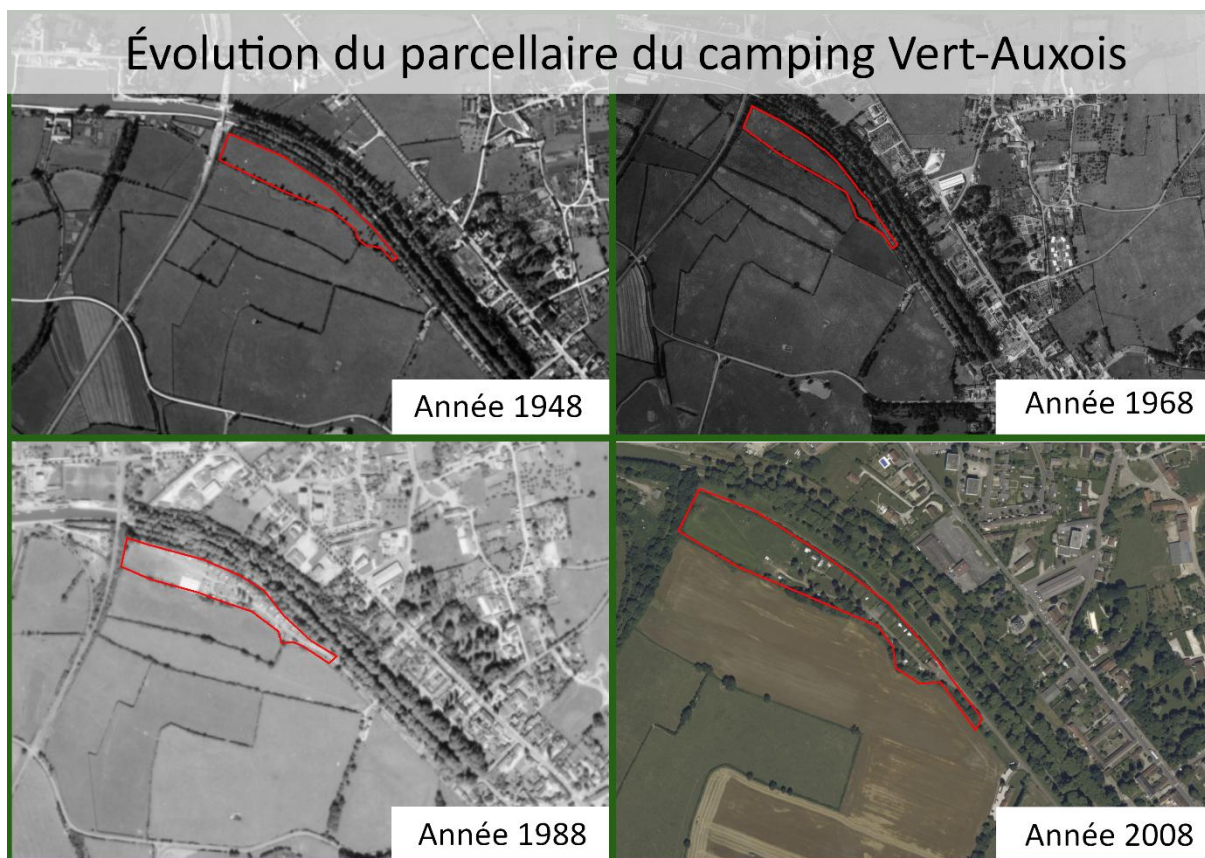
Le montage photographique ci-dessous permet de rendre compte de l'évolution de la zone d'étude et plus globalement des parcelles du camping Vert-Auxois.

Les quatre photographies aériennes ont été réalisées entre les années 1948 et 2008, soit tous les 20 ans.

Nous pouvons remarquer qu'entre les années 1948 et 1968, la zone d'étude et les parcelles environnantes n'ont que peu évolué. Le camping n'existait pas, les parcelles étaient alors exclusivement exploitées de manière agricole soit pour l'élevage soit pour la production de céréales. Notons que le bocage, à cette époque, était dense et sans doute plus propice à la biodiversité inféodée à ce milieu.

Les premiers changements se font durant les années 1980. De manière générale, nous pouvons remarquer que l'agglomération de Pouilly-en-Auxois s'est étalée. De nouveaux lotissements sont créés ainsi que de nouvelles infrastructures. Les parcelles attenantes à la zone d'étude sont utilisées pour la construction du camping. La partie Ouest du camping reste tout de même agricole.

Entre les années 1988 et 2008, peu de changements sont perceptibles. Nous pouvons tout de même noter que la zone bocagère située au sud de la zone d'étude s'est fragmentée. Les parcelles qui accueillent le camping n'ont quasiment pas évolué. La partie Ouest est, à l'heure actuelle toujours agricole et pâturée par des équins.



b. Les habitats sur la zone d'étude

La cartographie ci-dessous représente l'ensemble des habitats présents sur la zone d'étude. Afin de les classer au mieux, nous avons utilisé la clef EUNIS. De cette classification ressort 5 habitats différents et un micro-habitat qui sont décrits ci-dessous.

Le premier est situé en limite nord du site et est nommé « Haies d'espèces indigènes riches en espèces ». Sur la carte page suivante, cet habitat est représenté en vert foncé. Cette haie fait la jonction entre la zone d'étude et une parcelle prairiale longeant le canal de Bourgogne. Elle est principalement composée d'arbres de hauts jets, mais possède une stratigraphie diversifiée ce qui la rend favorable à la présence des passereaux. Les essences qui la composent sont l'aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) ainsi que des chênes pédonculés (*Quercus robur*) et sessiles (*Quercus petraea*). Cet habitat représente 285 m² sur la zone d'étude. Cet habitat n'est pas réellement sur la zone d'étude. En effet, c'est simplement une lisière boisée dont la canopée déborde sur la zone d'étude. Aucun arbre n'a son port au sein de cette dernière. **Cette zone est donc un écotone entre deux milieux naturels dont l'enjeu est classifié comme moyen. La nature des travaux n'a pas vocation à impacter cet écotone ainsi que l'habitat sur la parcelle voisine.**

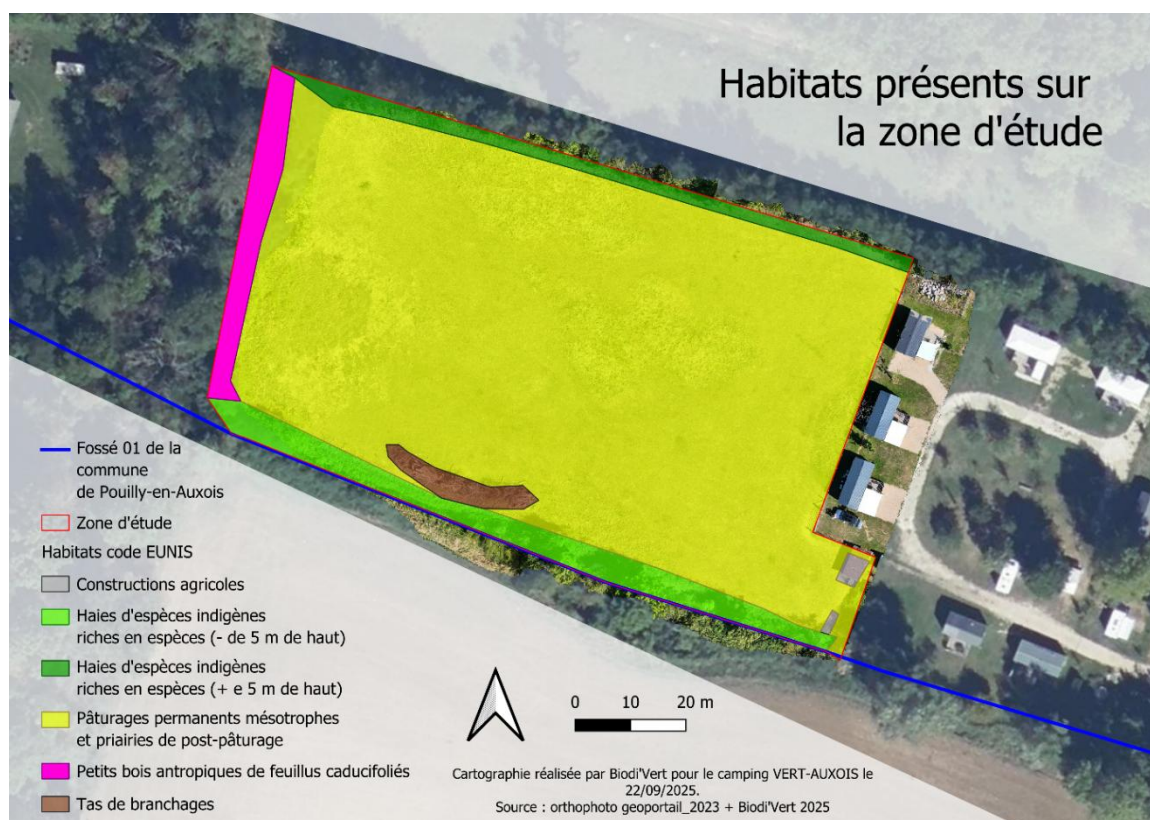
Le deuxième est situé sur la limite ouest de la zone d'étude. Ce milieu qui est qualifié de « Petit bois anthropiques de feuillus caducifoliés » est, sur la zone d'étude, simplement une lisière forestière dont la canopée déborde sur la zone d'étude. Les arbres qui composent cet habitat sont des Érables planes (*Acer platanoides*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), des Chênes pédonculés (*Quercus robur*) ou sessiles (*Quercus petraea*). Aucun arbre n'a son port au sein de cette dernière. Cette écotone représente 285 m² sur la zone d'étude et est représentée en violet sur la carte page suivante. Cette espace est favorable à la présence d'un cortège associé au milieu boisé et de lisière tel que les fauvettes ou les pics. **Cette zone est donc un écotone entre deux milieux naturels dont l'enjeu est classifié comme moyen. La nature des travaux n'a pas vocation à impacter cet écotone ainsi que l'habitat sur la parcelle voisine.**

Le troisième est situé en limite sud de la zone d'étude et est nommé « Haies d'espèces indigènes riches en espèces ». Cet habitat est constitué d'une haie arbustive de moins de 5 mètres de haut. Les espèces qui la composent sont principalement des Saules (*Salix sp.*) et des Aubépines monogynes (*Crataegus monogyna*). Notons la présence d'un petit canal pouvant servir de limite avec la parcelle voisine. Ce fossé humide, qui est à sec en période estivale, favorise la présence des saules au sein de cet habitat. Ce milieu possède une superficie de 607 mètres² sur la zone d'étude et est représenté par du vert clair sur la carte page suivante. Cette partie peut être une zone de reproduction pour les odonates ainsi que les autres taxons ayant un lien étroit avec les milieux humides. Il est très probable que certains amphibiens fréquentent ce milieu. **Cet habitat possède un enjeu classifié comme moyen. Il est susceptible d'être impacté par les travaux. Pour cela, des mesures d'évitement ou de réductions seront proposées à la fin de ce document.**

Le quatrième habitat représente les « bâtiments » servant d'abris aux équidés qui pâturent la zone d'étude. Ces constructions sont légères et ne semblent pas posséder de fondations. La surface totale de ces bâtiments représente 28 m². **Elle ne possède que peu d'intérêt écologique, pour cela son enjeu est classé comme faible.**

Le cinquième et dernier habitat représente la majorité de la surface de la zone d'étude. Il est représenté en jaune sur la cartographie page suivante. Cet habitat est nommé « Pâturage permanent mésotrophes et prairie de post-pâturage » par la clef EUNIS et fait 7078 m². Il est caractérisé par une zone enherbée, pâturée la majorité de l'année par trois équins. En règle générale, on dit qu'il est préconisé au maximum 0.5 UGB (Unité Gros Bétail)/ha pour garantir le bon état d'une prairie. Dans notre cas, sachant qu'un équidé représente environ 0.8 UGB et que la prairie fait 7078 m², cette dernière subit 1.7 UGB. La zone est donc clairement sur-pâturée. Cela impacte directement la dynamique floristique de la zone d'étude. Notons que c'est uniquement cet habitat qui est concerné par l'agrandissement du camping Vert-Auxois évoqué dans la partie contexte du présent document. Pour terminer, d'après le CEN, cette partie de la parcelle est classée comme prairie humide. Elle semble néanmoins être bien drainée par le fossé situé en limite sud et est en mauvais état de conservation à cause du surpâturage. **Cet habitat possède un enjeu classé comme moyen dans l'état actuel des choses.**

Notons la présence d'un tas de bois situé au sud de la zone d'étude. Ces branchages furent stockés ici à la suite du débardage réalisé au sein du camping. Ce type d'aménagement, bien que ce ne soit pas le but premier, constitue un habitat de choix pour certaines espèces, notamment les amphibiens, les reptiles et certains insectes xylophages pouvant bénéficier d'un statut de protection. Ce tas de bois est considéré comme un micro-habitat. Il fut installé courant de l'année 2025 et peut devenir une zone d'hivernage pour les espèces associées à ce type de micro-habitat. **Cet enchevêtrement de branchage sera, dans tous les cas, enlevé lors de la phase de travaux. Il possède un enjeu pouvant être considéré comme assez fort de par les espèces susceptibles de le fréquenter.**



Ci-dessous, vous pourrez retrouver la codification utilisée pour les statuts de protection des tableaux des pages suivantes.

CDH - Directive habitats.

CDH2 - annexe 2 : espèces d'intérêt communautaire, dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

CDH4 - annexe 4 : espèces qui nécessitent une protection stricte, sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne.

CDH5 - annexe 5 : espèces dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

CC – Convention Cites (Convention de Washington), les espèces inscrites à la CITES figurent dans les trois Annexes de la Convention (Annexe I, II et III), construites en fonction du degré d'extinction de l'espèce et de la menace que le commerce fait peser sur sa survie.

CCA - annexe A : espèces inscrites à l'Annexe I CITES, et certaines espèces des Annexes II et III auxquelles l'Union Européenne souhaite conférer un statut de protection plus élevé. Inclut également des espèces non protégées par la CITES et certaines espèces autochtones protégées par les Directives Oiseaux et Habitats.

CCB - annexe B : espèces de l'Annexe II CITES non inscrites à l'Annexe A et à quelques espèces de l'Annexe III CITES ou non inscrites à la CITES.

IBE – Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel, Convention de Berne

IBE2 - annexe II : espèces de faune strictement protégées.

IBE3 - annexe III : espèces de faune protégées.

IBOEU – Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Convention de Bonn, CMS. Annexe 1 : espèces migratrices en danger.

IBO2 - annexe 2 : espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable.

NM, NM2 - Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection.

RV26 – Correspond aux espèces protégées en Bourgogne au titre de l'article 1

NV1, NV2 - correspond à l'article 1, ou 2

PV1 - Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire : Article 1^{er}

CCB - Application de la Convention CITES (Convention de Washington) au sein de l'Union européenne : Annexe B

CNPN1 - Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature : Annexe 1

CCA - Application de la Convention CITES (Convention de Washington) au sein de l'Union européenne : Annexe A

Ngib_ch_1 - Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Premier

NI1, NI2 - Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : article 1 et article 2

Commerce OC3 - Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national : Article 3

NO3 : Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3

NMO2 - Liste des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Article 2

FRAR2, FRAR3, FRAR4 - Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection : Article 2, 3 et 4

NP3 - Liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du code de l'environnement : Article 3

NEC1 - Protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain : Article 1

c. Analyse bibliographique faune, flore et habitats

Analyse bibliographique de la flore

Site N2000 ou ZNIEFF concerné	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection internationale	Protection nationale	Protection régionale/départementale	Monde	Europe	France	Région	Écologie de l'espèce	Présence potentielle sur zone d'étude
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan	Flûteau nageant	Luronium natans	Convention de Berne IBE1, CDH4 et CDH2 directive habitat	Pn NV1		LC	LC	LC	CR	Fréquente les mares, étangs, plantes des eaux calmes	Peu probable
	Hypne brillante	Hamatocaulis vernicosus	Convention de Berne IBE1, CDH2 directive habitat	Pn NV1		NE	NE	NE	NE	Marais, tourbières	Peu probable
	Lysimaque délicate	Anagallis tenella				NE	NE	NE	NE	Tourbières et zones humides	Peu probable
	Arnica des montagnes	Arnica montana	Directive habitat CDH5		Pr RV26	LC	LC	LC	EN	Prairie, lande, principalement dans les terrains montagneux	Peu probable
	Laîche à fruits velus	Carex lasiocarpa				LC	LC	LC	VU	Tourbières	Peu probable
	Laîche-puce	Carex pulicaris				NE	NE	LC	NT	Marais, tourbières et zone humide	Peu probable
	Rosolis à feuilles rondes	Drosera rotundifolia		Pn NV2 et NV3	Pr RV26	LC	LC	LC	EN	Tourbières et marais	Peu probable
	Prêle des bois	Equisetum sylvaticum			Pr RV26	NE	LC	LC	VU	Bois et pâturages humides	Probable
	Linaigrette vaginée	Eriophorum vaginatum			Pr RV26	LC	NE	LC	EN	Marais tourbeux des hautes montagnes, plaine du nord et du nord-ouest	Peu probable
	Gentiane pneumonanthe	Gentiana pneumonanthe			Pr RV26	NE	LC	LC	NT	Landes et pâturages marécageux	Peu probable
	Littorelle à une fleur	Littorella uniflora		Pn NV1	Pr RV26	LC	LC	LC	VU	Marais et étangs, des terrains siliceux	Peu probable
	Osmonde royal	Osmunda regalis		Pn (sans objet) PV1	Pr RV26	LC	LC	LC	VU	Marais et bois tourbeux	Peu probable
	Parnassie des marais	Parnassia palustris				LC	LC	LC	NT	Landes et prairies marécageuses	Peu probable
	Pédiculaire des marais	Pedicularis palustris			Pr RV26	LC	NE	NT	CR	Marécages et prairies tourbeuses	Peu probable
	Sceau-de-Salomon	Polygonatum verticillatum			Pr RV26	NE	NE	LC	CR	Plutôt inféodée au milieu montagnard, en plaine habitat frais	Peu probable
	Prunier à grappes	Prunus padus			Pr RV26	LC	LC	NE	DD	Bois et forêt humide, haies	Probable
	Renoncule lierre	Ranunculus hederaceus			Pr RV26	LC	LC	LC	NT	Ruisseau et fossés humides, marais, eaux peu profondes	Probable
	Airelle canneberge	Vaccinium oxycoccos		Pn (sans objet) PV1	Pr RV26	LC	NE	LC	EN	Marais tourbeux	Peu probable

	Wahlenbergia à feuilles de lierre	Wahlenbergia hederacea				NE	NE	LC	NT	Marais et pelouse humide	Peu probable
FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Allysson des montagnes	Alyssum montanum				NE	NE	LC	VU	Sols sablonneux ou rocailleux	Peu probable
	Bombacilène dressée	Bombacilaena erecta			Pr RV26	NE	NE	LC	LC	Champs maigres et terrain calcaire	Probable
	Butome en ombelle	Butomus umbellatus			Pr RV26	LC	NE	LC	LC	Bord des cours d'eau	Peu probable
	Céphalanthère à feuilles étroites	Cephalanthera longifolia		Pn (sans objet) PV1		NE	NE	LC	VU	Bois secs et côteaux pierreux	Peu probable
	Cicendie filiforme	Cicendia filiformis				NE	NE	LC	EN	Marais, Landes, recherche l'humidité	Peu probable
	Crypside faux vulpin	Crypsis alopecuroides				LC	NE	LC	EN	Zone humide et sablonneuse	Peu probable
	Cynoglosse de Dioscoride	Cynoglossum dioscoridis			Pr RV26	NE	NE	NT	CR	Montagne calcaire	Peu probable
FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF2	Drave des murs	Draba muralis				NE	NE	LC	LC	Sols sablonneux et incultes	Probable
	Polypode du calcaire	Gymnocarpium robertianum				NE	LC	LC	EN	Rocher calcaire et vieux murets	Peu probable
FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Elatine à six étamines	Elatine hexandra			Pr RV26	NE	NE	LC	EN	Fossés, mares et étangs	Probable
	Epipactide pourpre	Epipactis purpurata		Pn réglementation CCB,		LC	NE	LC	VU	Forestier	Peu probable
	Prêle d'hiver	Equisetum hyemale			Pr RV26	LC	NE	LC	VU	Zone humide sablonneuse	Peu probable
	Euphorbe d'Irlande	Euphorbia hyberna				NE	NE	LC	VU	Bois et pâturage principalement en montagne	Peu probable
	Euphorbe des marais	Euphorbia palustris			Pr RV26	NE	NE	LC	NT	Marais, lieux humides	Peu probable
	Cicendie naine	Exaculum pusillum				NE	NE	LC	EN	Landes humides et marais	Peu probable
	Gentiane jaune	Gentiana lutea	Directive habitat CDH5,	Pn réglementation sans objet PV1		NE	LC	LC	LC	Près et bois de montagne ou zones fraîches	Peu probable
	Gentianelle ciliée	Gentianella ciliata				NE	NE	NE	NE	Bois, pelouse et rocaille de montagne	Peu probable
	Gratiolle officinale	Gratiola officinalis		Pn NV2 et NV3		NE	LC	LC	LC	Marais et bord des eaux	Peu probable
	Épervière	Hieracium caespitosum				NE	NE	NE	NE	Prairie et vieux murs	Probable
	Balsamine des bois	Impatiens noli- tangere			Pr RV26	NE	NE	LC	NT	Bois humide et ravins ombragés	Peu probable
	Inule des montagnes	Inula montana			Pr RV26	NE	NE	LC	LC	Coteau aride	Peu probable
	Jonc pygmée	Juncus pygmaeus				NE	NE	LC	CR	Sols sablonneux et humides	Peu probable
	Laser odorant	Laserpitium gallicum			Pr RV26	NE	NE	LC	VU	Côteaux arides des montagnes calcaires	Peu probable
	Lis martagon	Lilium martagon		Pn sans objet PV1		NE	LC	LC	LC	Bois et prairies de montagne	Peu probable
	Limoselle aquatique	Limosella aquatica				NE	LC	LC	EN	Bords d'étangs et des cours d'eau	Peu probable

	Littorelle a une fleur	Littorella uniflora		Pn NV1	Pr RV26	NE	LC	LC	VU	Marais et étangs, des terrains siliceux	Peu probable
	Faux nénuphar pelté	Nymphoides peltata			Pr RV26	NE	LC	NT	EN	Étang, rivière	Peu probable
	Orobanche d'Alsace	Orobanche alsatica			Pr RV26	NE	NE	NT	EN	Parasite les ombellifères (Peucedanum Cervaria)	Probable
	Orobanche du lierre	Orobanche hederaceae				NE	NE	LC	LC	Parasite le lierre	Probable
	Pilulaire à globule	Pilularia globulifera		Pn NV1		NE	NE	LC	CR	Mares et étangs	Peu probable
	Pâturin de chaix	Poa chaixii				NE	NE	LC	LC	Forêt de montagne	Peu probable
	Polystique à aiguillons	Polystichum aculeatum		Pn NV1		NE	LC	LC	NT	Bois sombre et ravins	Peu probable
	Potentille couchée	Potentilla supina				NE	NE	LC	CR	Bord de mare et étangs	Peu probable
	Sauchet jaunissant	Pycnus flavescent				NE	NE	NE	NE	sols sablonneux et humides	Peu probable
	Patience des marais	Rumex palustris				NE	NE	LC	CR	Zone humide	Peu probable
	Schénoplecte glauque	Schoenoplectus tabernaemontani				NE	LC	LC	VU	Zone humide	Peu probable
	Scutellaire à feuilles hastées	Scutellaria hastifolia		Pn CNPN1	Pr RV26	NE	NE	VU	EN	Bords de cours d'eau	Probable
	Thysselin des marais	Thyselinum palustre			PR RV26	NE	NE	LC	VU	Marais est près humides	Peu probable
	Trèfle alpestre	Trifolium alpestre				NE	LC	LC	NT	Bois et pâturages des montagnes calcaires	Peu probable
	Trèfle souterrain	Trifolium subterraneum			PR RV26	NE	LC	LC	NT	Pelouses et côtes siliceux	Peu probable
	Laiche tardive	Carex viridula subsp. viridula				NE	NE	NE	NE	Marécages siliceux	Peu probable
	Dryopteride écaillée	Dryopteris affinis subsp. affinis				NE	NE	NE	NE	Sous-bois humide	Peu probable
	Dryopteride de Borrer	Dryopteris affinis subsp. borrieri				NE	NE	LC	DD	Sous-bois humide	Peu probable
	Baldellie de Cavanilles	Baldellia ranunculoides subsp. repens				NE	NE	NE	NE	Mares et étangs	Peu probable
ZNIEFF 1 Bocage à Pouilly-en-Auxois	Catabrose aquatique	Catabrosa aquatica				NE	LC	NT	EN	Mares , fossés, bords des eaux	Probable
Espèces ZNIEFF 2 AUXOIS	Potamogeton graminé	Potamogeton gramineus				NE	LC	LC	EN	Mare, étang et lac	Peu probable
	Adonis d'été	Adonis aestivalis				NE	NE	NT	CR	Dans les cultures de céréales	Peu probable
	Adonis flamme	Adonis flammea				NE	NE	NT	EN	Dans les cultures de céréales	Peu probable
	Nielle des blés	Agrostemma githago				NE	NE	LC	EN	Zones ouvertes, prairie haute, pâturage léger	Probable
	Alchemille vert-jaune	Alchemilla xanthochlora				NE	NE	LC	VU	Zones ouvertes, prairie haute, pâturage léger	Probable

Doradille noire	Asplenium adiantum-nigrum				LC	LC	LC	LC	Muret en pierre	Peu probable
Buplèvre à feuilles rondes	Bupleurum rotundifolium				NE	NE	NT	EN	Champs cultivés en céréales	Peu probable
Campanule fausse raiponce	Campanula rapunculoides				NE	NE	LC	LC	Bois et champs pierreux	Peu probable
Carex à épis distant	Carex distans				NE	NE	LC	NT	Près humides et marécages	Probable
Catabrose aquatique	Catabrosa aquatica				NE	LC	NT	EN	Mare, fossés et bord des eaux	Peu probable
Caucalide à fruits larges	Caucalis platycarpos				NE	NE	LC	EN	Champs, calcaire et argileux	Peu probable
Céphalanthère à feuilles longues	Cephalanthera longifolia		Pn réglementation CCB		NE	LC	LC	VU	Bois secs et côteaux pierreux	Peu probable
Conopode dénudé	Conopodium majus				NE	NE	LC	EN	Près, bois des terrains siliceux	Peu probable
Cypripède sabot de Vénus	Cypripedium calceolus	Convention de Berne IBE1, CDH2 directive habitat	Pn NV1, réglementation CCA, CCB		NE	NT	NT	VU	Bois et pâturages des hautes montagnes	Peu probable
Épilobe des collines	Epilobium collinum				NE	NE	LC	LC	Rocher, rocailles, mur	Peu probable
Epipactide des marais	Epipactis palustris		Pn réglementation CCB	PR RV26	NE	LC	NT	NT	Marais et près tourbeux	Peu probable
Fétuque marginée	Festuca marginata				NE	NE	LC	LC	Zones humides	Peu probable
Fumeterre de Vaillant	Fumaria vaillantii				NE	NE	LC	LC	Lieux cultivés	Probable
Gagée velue	Gagea villosa			PR RV26	NE	NE	LC	CR	Champs sablonneux ou pierreux	Peu probable
Chanvre sauvage	Galeopsis ladanum				NE	NE	LC	LC	Lieux cultivés et incultes	Probable
Gaillet à trois cornes	Galium tricornutum				NE	NE	LC	EN	Champs cultivés	Peu probable
Géranium luisant	Geranium lucidum				NE	NE	LC	VU	Murs, haie, rochers ombragés	Probable
Agripaume cardiaque	Leonurus cardiaca				NE	LC	NT	VU	Haies, lieux incultes, plantes courantes	Probable
Linaire simple	Linaria simplex				NE	NE	LC	NT	Lieux sablonneux ou rocailleux	Peu probable
Lotier ténu	Lotus tenuis				NE	NE	NE	NE	Sols sablonneux des milieux humides	Peu probable
Orobanche pourpre	Orobanche purpurea				NE	NE	NE	NE	Parasite les Achillea, les Artemisia	Probable
Raiponce en épi	Phyteuma spicatum				NE	NE	LC	LC	Bois et prairies sur sol basique et pauvre	Peu probable
Polystic à soies	Polystichum setiferum		Pn sans objet PV1		NE	LC	LC	LC	Bois frais, ravins ombragés	Peu probable
Potamot feuilles aiguës	Potamogeton acutifolius				NE	NT	NT	EN	Marais, étangs, fossés	Probable
Potamot compressé	Potamogeton compressus		CNPN1		NE	DD	VU	CR	Marais, étangs et lacs	Peu probable

Rose à feuilles obtuses	Rosa obtusifolia				NE	NE	NE	VU	Plaines et basses montagnes, zone fraîche	Peu probable
Scabieuse colombarie	Scabiosa columbaria				NE	NE	LC	LC	Près et coteaux secs, plante commune	Probable
Silène de nuit	Silene noctiflora				NE	NE	NT	EN	Champs sur sols calcaires	Probable
Trèfle doré	Trifolium aureum				NE	NE	LC	VU	Coteaux, bois clairs	Peu probable
Vesce velue	Vicia villosa				NE	NE	LC	NT	Plutôt présent dans le sud-est, dans les zones cultivées et les lieux incultes	Peu probable
Chardon à fleurs nombreuses	Carduus crispus				NE	NE	LC	LC	Lieux incultes, bords de chemins	Probable
Euphorbe érule	Euphorbia esula				NE	NE	LC	LC	Lieux sablonneux ou pierreux	Peu probable
Fausse renoncule flottante	Ranunculus penicillatus				NE	NE	LC	LC	Plante aquatique des eaux vives	Peu probable
Scléranthe annuelle	Scleranthus annuus				NE	NE	LC	DD	Lieux sablonneux	Peu probable
Rubadier dressé	Sparganium erectum				NE	LC	LC	LC	Bords des eaux	Probable
Jacobée aquatique	Senecio aquaticus				NE	NE	NE	NE	Près lieux humides et marécages	Peu probable
Millepertuis à quatre ailes	Hypericum tetragonum				NE	NE	NE	NE	Lieux humides et bords d'eau	Probable

Analyse bibliographique des mammifères

Zonage écologique concerné	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection internationale	Protection nationale	Protection région/département	LR Monde	LR Europe	LR France	LR Région	Écologie de l'espèce	Utilisation potentielle de la zone d'étude
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF2	Petit rhinolophe fer à cheval	Rhinolophus hipposideros	CDH2, CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	NM2		LC	LC	LC	NT	Habitat semi-ouvert et bocagé. Chasse en lisière des haies et des prairies pâturées. Se reproduit dans les combles, greniers et hiverne dans des grottes	Utilisation probable comme zone de chasse
	Grand rhinolophe à cheval	Rhinolophus ferrumequinum	CDH2, CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	NM2		LC	LC	LC	EN	Hiverne dans des cavités souterraines, gîte dans des bâtiments abandonnés type bergerie, grenier, etc... fréquente les zones bocagères	Utilisation probable comme zone de chasse
	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	CDH2, CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	NM2		NT	VU	LC	NT	Milieux forestiers, hiverne dans des cavités arboricoles, grottes, fissures rocheuses. Gîte dans des cavités arboricoles	Peu probable
	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	CDH2, CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	NM2		LC	LC	LC	NT	Hiverne dans des sites souterrains naturels et artificiels. Gîte sous les avancées de toit, dans les greniers. Chasse dans des forêts, lisières et zones semi-ouvertes et bocagères,	Utilisation probable comme zone de chasse
	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	CDH2, CDH4 / IBO2 / IBE2	NM2		NT	VU	NT	VU	Hiverne dans des cavités arboricoles ou souterraines. Gîte et met bas dans des cavités arboricoles, chasse dans des forêts de feuillus âgées. Espèce strictement forestière	Peu probable
	Grand Murin	Myotis myotis	CDH2, CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	Art 2 / NM2		LC	LC	LC	NT	Hiverne dans des sites souterrains. Gîte et met bas dans des sites souterrains, des bâtiments. Chasses dans de vieilles forêts, bocages et lisières	Utilisation probable comme zone de chasse

FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan	Loutre d'Europe	Lutra lutra	CITES An I et Washington An A / CDH2, CDH4 / IBE2 / CCA	ART 1 / NM2 / NM3		NT	NT	LC	EN	Vit proche des cours d'eau et des milieux aquatiques riches en poissons	Peu probable
	Musaraigne pygmée	Sorex minutus	IBE3			LC	LC	LC	LC	Biotopes humides, prairies humides, etc...	Peu probable
	Musaraigne de Miller	Neomys anomalus				LC	LC			Prairie humide, marais, boisement humide	Peu probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, ZNIEFF2	Musaraigne aquatique	Neomys fodiens	IBE3	NM2		LC	LC	LC	EN	Prairie humide, marais, boisement humide	Peu probable
	Musaraigne bicolore	Crociodura leucodon	IBE3			LC	LC	NT	NT	Milieux peu couverts et peu humides	Peu probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF2	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	CDH4 / IBO2 / IBE2	Art 2 / NM2		LC	LC			Espèces anthropophile, gîte dans les greniers, se cachent derrière les volets. Hiberne dans des cavités souterraines. Chasse dans des masaiques de milieux.	Utilisation probable comme zone de chasse
	Murin à moustache	Myotis mystacinus	CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	Art 2 / NM2		LC	LC	LC	NT	Hiberne dans des sites souterrains, gîte et met bas dans des bâtiments, écorces décollées, etc... Chasse à proximité de plans d'eau, zone humide, lisières	Utilisation probable comme zone de chasse
	Murin de Natterer	Myotis nattereri	CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	Art 2 / NM2		LC	LC	LC	VU	Hiberne dans des sites souterrains. Gîte et met bas dans des bâtiments, arbres, ponts. Chasse dans des zones bocagères, lisières...	Utilisation probable comme zone de chasse
	Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	NM2		LC	LC	LC	LC	Hiberne dans des milieux souterrains et des cavités arboricoles. Met bas et gîte dans des nichoirs, drains, cavités arboricoles, etc... Chasse proche de l'eau et en lisière	Peu probable
	Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	Art 2 / NM2		LC	LC	NT	NT	Hiberne dans des arbres. Gîte et se reproduit dans des bâtiments et des cavités arboricoles, assez proche des plans d'eau	Peu probable

	Noctule commune	Nyctalus noctula	CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	Art 2 / NM2 / CNPN1		LC	LC	VU	DD	Hiberne dans des cavités arboricoles. Gîte et met bas dans des arbres, des bâtiments. Chasse dans des forêts, prairies, vergers, etc...	Probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, ZNIEFF2	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE3	Art 2 / NM2		LC	LC	NT	LC	Espèce très généraliste	Utilisation probable comme zone de chasse
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan	Oreillard gris	Plecotus austriacus	CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	Art 2 / NM2		NT	NT	LC	DD	Hiberne dans des bâtiments, cavités arboricoles. Mets bas dans des bâtiments. Chasses dans des zones bocagères	Utilisation probable comme zone de chasse
	Martre des pins	Martes martes	CDH5 / IBE3	Art 2 / Ngib_ch1		LC	LC	LC	LC	Plutôt forestier, moins anthropophile que la fouine	Peu probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Hermine	Mustela erminea	IBE3	Art 2 / Ngib_ch_1		LC	LC	LC	DD	Fréquente les zones bocagères et ouvertes	Probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, ZNIEFF2	Belette d'Europe	Mustela nivalis	IBE3	Art 1er / Ngib_ch_1		LC	LC	LC	DD	Fréquente les zones bocagères	Probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF1 et 2	Putois d'Europe	Mustela putorius	CDH5 / IBE3	Art 1er / Ngib_ch_1		LC	LC	NT	NT	Assez plastiques, espaces bocagers, lisières forestières	Probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan	Écureuil roux	Sciurus vulgaris	IBE3	Art. 1er / NM2		LC	LC	LC	LC	Forestiers, parcs boisés	Peu probable
	Muscardin	Muscardinus avellanarius zeus	CDH4 / IBE3	Art. 1er / NM2		LC	LC	LC	NT	Fréquente les forêts et les zones bocagères	Probable
	Loir commun	Glis glis	IBE3			LC	LC	LC	LC	Forestiers, bâtiments, peut-être proche de l'homme, assez plastique	Probable
	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	NM2		LC	LC	LC	LC	Hiberne, gîte et met bas dans des bâtiments, des fissures rocheuses. Chasses dans les zones bocagères	Probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats	Chat forestier	Felis silvestris	CITES An A et An II / CDH4 / IBE2 / CCA	Art. 1er / NM2		LC	LC	LC	NT	Grands massifs forestiers	Peu probable

à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF2											
FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	CDH2, CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	NM2		NT	VU	LC	CR	Hiberne, gîte et met bas dans des sites souterrains. Chasse en forêt et dans le bocage	Peu probable
	Castor d'Europe	Castor fiber	CDH2, CDH4 / IBE3	NM2		LC	LC	LC	NT	Ripisylve, cours d'eau de plaine	Non
	Loup gris d'Europe	Canis lupus	IBE 2 / UEintro / CCA / CCB	NM2		LC	LC	VU	NA	Très plastique	Peu probable
	Lynx boréal	Lynx lynx	CDH2, CDH4 / IBE3 / CCA	NM / NM2		LC	LC	EN	NA	Grands massifs forestiers	Non
	Oreillard roux	Plecotus auritus	CDH4 / IBO2 / IBE2	NM2		LC		LC	DD	Hiberne dans des milieux souterrains. Gîte et met bas dans des cavités agricoles, nichoirs, bâtiments. Chasse principalement dans les boisements et les vergers.	Peu probable
Espèces ZNIEFF 2 AUXOIS	Rat taupier	Arvicola terrestris								Milieus ouverts à végétation homogène, peut vivre très proche, voire dans l'eau	Peu probable
	Campagnol aquatique montagnard	Arvicola scherman								Milieus ouverts plutôt montagnards	Peu probable
	Campagnol souterrain	Microtus subterraneus				LC	LC	LC	NT	Affectionne les zones de transitions, de lisières, des friches, etc...	Probable
	Rat des moissons	Micromys minutus				LC	LC	LC	NT	Fréquente les haies, les lisières et les zones bocagères	Probable
	Muscardin	Muscardinus avellanarius	CDH4 / IBE3	Art. 1er / NM2		LC	LC	LC	NT	Fréquente principalement les zones forestières, avec une préférence pour les forêts "humides". Il évolue principalement dans la partie inférieure du boisement.	Peu probable
	Murin de Bandt	Myotis brandtii	CDH4 / IBOEU / IBO2 / IBE2	NM2		LC	LC	LC	DD	Fréquente les forêts ouvertes avec la présence des milieux humides. Il hiberne dans des cavités souterraines	Peu probable

Analyse bibliographique de l'entomofaune

Site N2000 ou ZNIEFF concerné	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection internationale	Protection nationale	Protection régionale/départementale	Monde	Europe	France	Région	Écologie de l'espèce	Utilisation potentielle de la zone d'étude
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Émeraude tachetée d'orange	Oxygastra curtisii	CDH2, CDH4 / IBE2	Art 2 / NI2		LC	NT	LC	NT	Zones calmes des rivières et fleuves, et zone d'eau stagnante	Peu probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF2	Agrion mercure	Coenagrion mercuriale	CDH2 / IBE2	Art3 / NI3		VU	VU	LC	LC	Eaux courantes claires et bien oxygénées (drain, fossé, source, etc...) Chasse dans les zones ouvertes	Probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	CDH2 / IBE3	Art. 1er		LC	NT			Forêt / bois constitués de vieux arbres	Probable à proximité
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan	Queue de serpent vert	Ophiogomphus cecilia	CDH2, CDH4 / IBE2	Art 1er / NI2		LC	LC	LC	VU	Eaux courantes des grands cours d'eau	Peu probable
	Agrion orné	Coenagrion ornatum	CDH2			LC	LC	NT	NT	Cours d'eaux	Peu probable
	Fritillaire des marais	Euphydryas aurinia	CDH2 / IBE2	NI3		NE	LC	LC	NT	Zones ouvertes en zones d'écotones (plante hôte Succisa pratensis)	Peu probable
FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF2	Cuivré des marais	Lycaena dispar	CDH2, CDH4 / IBE2	Art 2 / NI2		NT	LC	LC	LC	Milieux humides, dont prairies inondables	Peu probable
Espèces ZNIEFF 2 AUXOIS	Hespérie des Potentilles	Pyrgus armoricanus					LC	LC	LC	Milieux secs et ouverts	Peu probable

Moiré franconien	Erebia medusa					LC	LC	NT	Prairies sèches et ourlets forestiers	Probable
Bacchante	Lopinga achine	CDH4 / IBE2	NI2			NT	NT	NT	Forêts mésophiles et claires, lisières	Peu probable
Fadet de la mélisse	Coenonympha glycerion					LC	LC	VU	Prairies sèches, vastes milieux ouverts parsemés de buissons	Peu probable
Sylvain azuré	Limenitis reducta					LC	LC	NT	Milieux chauds et clacaires, pelouses buissonnantes	Peu probable
Mélitée orangée	Melitaea didyma					LC	LC	LC	Espèces xérothermophiles, pelouses sèches	Peu probable
Mélitée des Centaurées	Melitaea phoebe					LC	LC	LC	Milieux ouverts et pentus, pelouses sèches	Peu probable
Mélitée noirâtre	Melitaea diamina					LC	LC	NT	Milieux frais et humides, prairies inondables, lisières	Peu probable
Azuré des Cytises	Glaucopsyche alexis					LC	LC	NT	Friches, pelouses bordées d'ourlets buissonnants et forêts claires	Peu probable
Argus bleu-nacré	Lysandra coridon				LC				Fréquente talus fleuris, côtes sèches (plante hôte Hippocrepis comosa)	Peu probable

Piéride de l'Aubépine	Aporia crataegi					LC	LC	LC	Pelouse rarement fauchée, parsemée d'arbustes	Peu probable
Agrion nain	Ischnura pumilio				LC	LC	LC	LC	Ruisseaux, fossés et sources bien ensoleillés, milieux pâturés	Probable
Agrion mignon	Coenagrion scitulum				LC	LC	LC	LC	Milieux stagnants principalement	Probable
Orthétrum brun	Orthetrum brunneum				LC	LC	LC	LC	Habitat aquatique de faible profondeur (source, fossé, suintement, mare)	Probable
Chlorocordulie métallique	Somatochlora metallica				LC	VU	LC	NT	Mare, ruisseaux à courant lent, plutôt forestière	Peu probable
Aesche paisible	Boyeria irene				LC	NT	LC	LC	Fleuve, rivières et ruisseaux de zones à truites	Peu probable
Criquet ensanglanté	Stethophyma grossum					LC			Prairie et friche humide, végétation herbacée haute	Peu probable
Decticelle carroyée	Tessellana tessellata					LC ?			Prairie sèche, friche, culture, pelouse	Peu probable
Cordulégastre annelé	Cordulegaster boltonii				LC	LC	LC	LC	Ruisseaux et petites rivières, principalement en forêts	Peu probable
Thècle du prunier	Satyrium pruni					VU	LC	LC	Lisière ombragée, végétations	Probable

									arbustives, prairie maigre	
Zygène des Thérésiens	Zygaena viciae							NT	Prairie humide, bords des tourbières	Peu probable
Zygène du trèfle	Zygaena trifolii							LC	Zone humide	Peu probable
Ephippiger des vignes	Ephippiger diurnus				LC				Pelouses et prairies sèches avec buisson, lisière forestière	Peu probable

Analyse bibliographique de l'avifaune

Site N2000 ou ZNIEFF concerné	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection internationale	Protection nationale	Protection régionale/départementale	Monde	Europe	France	Région	Écologie de l'espèce	Utilisation potentielle de la zone d'étude
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF2	Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Washington An A, Directive oiseau CDO22, Bonn IBO2, Berne IBE3	PN CCA, Ngib_ch_1, commerce OC3		VU	VU	VU	VU	présente dans les bosquets, lisières, forêt, bois	Probable
FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF2	Milan royal	Milvus milvus	Bonn IBO2, Berne IBE3, CITES CCA, directive oiseau CDO1	Pn liste des oise prote NO3, Pn CNPN1		NE	LC	VU	EN	Présente dans les milieux ouverts, champs ou en prés	Probable
	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	Directive oiseaux CDO1, CITES CCA, Bonne IBO2, Berne IBE2, SPWN an2	Pn liste des oise prote NO3, Pn CNPN1		NE	LC	LC	EN	Présence dans les milieux de montagne, besoin de falaises	Probable
	Chevêche d'Athéna	Athene noctua	CITES CCA, Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	LC	espèce présente dans les milieux forestiers de montagne ou de plaine, zone rurale	Probable
	Huppe fasciée	Upupa epops	Berne IBE3	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	LC	dans les zones rurales, les parcs survolent un champ agricole, en forêt de plaine	Probable

	Alouette lulu	Lullula arborea	Berne IBE3, directive CD01	liste des oiseaux protégés NO3		NE	NE	LC	VU	Présente dans les milieux forestiers, bois, forêt, surtout en lisière, ou sur le haut d'un arbre ou bosquet au milieu d'un champ	Probable
	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Berne IBE2, directive CD01	liste des oiseaux protégés NO3		NE	NE	NT	LC	milieux ouverts comportant des bosquets ou des buissons comportant des essences d'arbres épineux	Probable
	Cinque plongeur	Cinclus cinclus	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	LC	esp présente dans des milieux plutôt, type zone humide style rivière de montagne ou (cascade verte) entourée par une forêt ou un bois, avec des pierres qui parsèment la rivière	impossible
Espèces ZNIEFF 2 AUXOIS	Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		NE	VU	NT	NT	esp présente à proximité d'un verger, milieux ouverts, zone comportant des arbres isolés	Probable
	Canard pilet	Anias acuta	Berne IBE3, IBO2 et IBOAE Bonn, directive oiseau CD021 et CDO32, CITES CCC	Ngib_ch_1, commerce OC3		LC	VU	LC	NE	zone humide, lac, étang de plaine	peu probable
	Sarcelle d'hiver	Anias crecca	CITES CCC, directive CDO21 et CDO32, Berne IBE3, Bonn IBO2 et IBOAE	Ngib_ch_1, commerce OC3		LC	LC	VU	CR	zone humide, lac, étang, mares forestières, cours d'eau	peu probable

Grèbe huppé	Podiceps cristatus	Bonne IBOAE, Berne IBE3	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	LC	zone humide, lac, étang, survole les rivières, les fleuves	impossible
Canard chipeau	Anas strepera				NE	NE	LC	EN	zone humide, lac, étang avec roselière	peu probable
Canard souchet	Anas clypeata				NE	NE	LC	CR	zone humide, lac, étang marécageux	peu probable
Nette rousse	Netta rufina	Directive oiseaux CDO22, Bonn IBOAE IBO2, Berne IBE3	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	LC	LC	VU	zone humide, lac, étang de plaine	peu probable
Fuligule milouin	Aythya ferina	Directive oiseaux CDO21 et CDO32, Bonn IBOAE IBO2, Berne IBE3	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	VU	VU	VU	zone humide, lac, étang de plaine	peu probable
Fuligule morillon	Aythya fuligula	Directive oiseaux CDO21 et CDO32, Bonn IBOAE IBO2, Berne IBE3	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	NT	LC	VU	zone humide, lac, étang de plaine	peu probable
Cormoran huppé	Phalacrocorax carbo	Berne IBE3, Bonn IBOAE	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		NE	LC	LC	VU	zone humide, lac, étang de plaine, survolent parfois les routes ou les zones rurales	peu probable
Héron garde bœufs	Bubulcus ibis	Berne IBE3, Bonn IBOAE, CITES CCA	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		NE	LC	LC	VU	peut se trouver dans des champs humides, champs agricoles, champs à végétation rase,	probable à proximité
Aigrette garzette	Egretta garzetta	Directive oiseau CDO1, Berne IBE2, Bonn IBOAE, CITES CCA	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	VU	peut se trouver dans des champs humides, champs agricoles, champs à végétation rase, survolent	probable à proximité

									les lacs, étangs, retenues d'eau présentes surtout sur les rives de ces derniers, ruisseaux, rivière à faible profondeur	
Grande Aigrette	Casmerodius albus				NE	NE	LC	NE	peut se trouver dans des champs humides, champs agricoles, champs à végétation rase,	probable à proximité
Héron pourpré	Ardea purpurea	Directive oiseau CDO1, Berne IBE2, Bonn IBOAE et IBO2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	EN	présent dans les roselières, le long des cours d'eau et en eau peu profonde, étangs et lacs marécageux	Peu probable
Héron cendré	Ciconia nigra	CITES CCA, Bonn IBOAE et IBO2, CDO1 directive oiseau, Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		NE	LC	EN	EN	peut se trouver dans des champs humides, champs agricoles, champs à végétation rase,	probable à proximité
Cigogne noire	Ciconia ciconia	IBO2 Bonn et IBOAE , IBE2 Berne, CDO1 directive oiseau	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	NT	présente au-dessus des milieux forestiers lors des migrations, niche dans ces milieux, évite le contact avec les zones urbaines, rurales	peu probable

Bécassine des marais	Gallinago gallinago	Directive oiseau CDO21 CDO32, Berne IBE2, Bonn IBOAE et IBO2	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	VU	CR	CR	présente dans les marais, champs humides à végétation basse	Peu probable
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	Directive oiseau CDO21 CDO32, Berne IBE2, Bonn IBOAE et IBO2	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	LC	LC	VU	présente dans les sous-bois, milieux forestiers denses	peu probable
Courlis cendré	Numenius arquata	Directive oiseau CDO22, Berne IBE2, Bonn IBOAE et IBO2	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	NT	LC	VU	présente dans les marais, champs humides à végétation basse	Peu probable
Chevalier Arlequin	Tringa erythropus	Directive oiseau CDO22, Berne IBE2, Bonn IBOAE et IBO2	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	LC	DD	NE	présente dans les marais	Peu probable
Chevalier gambette	Tringa totanus	Directive oiseau CDO22, Berne IBE2, Bonn IBOAE et IBO2	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	LC	LC	VU	présente dans les marais, champs humides à végétation basse	Peu probable
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	Directive oiseau CDO22, Berne IBE2, Bonn IBOAE et IBO2	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	LC	LC	NE	présente les vieilles forêts de conifères proches de l'eau, étangs ou lacs	Peu probable
Chevalier cul-blanc	Tringa ochropus	Bonn IBO2 et IBOAE, Berne IBE2	Commerce OC3		NE	LC	LC	NE	présente dans les marais forestiers, champs humides à végétation basse notamment tourbière	Peu probable
Chevalier sylvain	Tringa glareola	Directive oiseau CDO1, Berne IBE2, Bonn IBO2 et IBOAE	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	NE	présente dans les marais, champs humides à	Peu probable

									végétation basse	
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	Berne IBE2, Bonn IBO2 et IBOAE			NE	LC	NT	EN	présente sur les rives des cours d'eau, pourvue de gravier ou galet	Peu probable
Buse pattue	Buteo lagopus	Bonn IBO2, Berne IBE3, CITES CCA	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		NE	NE	NE	NE	niche sur des corniches rocheuses, présence dans des vallées comportant des falaises	Peu probable
Aigle royal	Aquila chrysaetos	Bonn IBO2, Berne IBE3, directive oiseaux CDO1	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		NE	NE	LC	VU	niche sur des corniches rocheuses, présence dans des vallées comportant des falaises	Peu probable
Aigle botté	Aquila pennata		liste des oiseaux protégés NO3	sensibilité 2	NE	NE	NA	EN	niche sur des corniches rocheuses, présence dans des vallées à court d'eau type rivière, comporte des falaises	Peu probable
Balbusard pêcheur	Pandion haliaetus	Bonn IBO2, Barcelone AIBA2, Directive oiseaux CDO1, CITES CCA, Berne IBE3	Pn CNPN1,		NE	LC	VU	NA	zone humide, type cours d'eau, fleuve, rivière	impossible
Faucon émerillon	Falco columbarius	Directive oiseau CDO1, Berne IBE2, Bonn IBO2, CITES CCA	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1,		NE	VU	DD	NE	zone ripisylve comportant des saules, voire du boulot en plaine	Peu probable
Oie cendrée	Anser anser	Directive oiseau CDO21 et CDO32, Bonn IBOAE et IBO2, Berne IBE3	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	LC	VU	NE	passé en migration le long des cours d'eau, présente dans sa zone	peu probable

									nourricière qui est les champs agricoles,	
Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	Berne IBE3, Bonn IBO2, CITES CCA, directive oiseau CDO1	commerce NO3		NE	LC	LC	EN	Présente dans les plaines, champs, etc...	Peu probable
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	Berne IBE3, Bonn IBO2, directive oiseau CDO1, CITES CCA	Pn NO3		NE	LC	NT	CR	zone humide, type cours d'eau, fleuve, rivière, roselière, survole parfois les champs à proximité des fleuves ou rivières conséquente	peu probable
Busard St-Martin	Circus cyaneus	Directive oiseau CDO1, Berne IBE3, Bonn IBO2, CITES CCA	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		LC	LC	LC	VU	champs, prés, en lisières de boisement	probable à proximité
Busard cendré	Circus pygargus	Directive oiseau CDO1, Berne IBE3, Bonn IBO2, CITES CCA	liste des oiseaux protégés NO3,		LC	LC	NT	EN	présent en plaine, dans des zones type champs à végétation rase, prémices de vignoble,	Probable
Bécasseau variable	Calidris alpina	Berne IBE2, Bonn IBO2 et IBOAE	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		NT	LC	LC	NE	présent dans les prairies humides	Peu probable
Perdrix rouge	Alectoris rufa	Brne IBE3, Directive oiseau CDO31 et CDO21,	Ngib_ch_1		NE	NT	LC	DD	dans les champs, vigne, agricole, en plaine	probable
Perdrix grise	Perdix perdix	Brne IBE3, Directive oiseau CDO31 et CDO21,	Ngib_ch_1		LC	LC	LC	DD	terres cultivées ouvertes et friches	probable
Caille des blés	Coturnix coturnix	Brne IBE3, Directive oiseau CDO22, Bonn IBO2	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	NT	LC	DD	dans les champs agricoles, zones ouvertes	probable
Grue cendrée	Grus grus	Directive oiseau CDO1, Berne IBE2, Bonn IBO2 et IBOAE, CITES CCA	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		LC	LC	CR	NE	Tourbière, marais	peu probable

Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus	Directive oiseau CDO1, Berne IBE2, Bonn IBO2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	LC	VU	présent en plaine, zones type champs à végétation rase, vignoble, zone minérale à végétation quasi inexistante	Peu probable
Petit gravelot	Charadrius dubius	Berne IBE2, Bonn IBO2 et IBOAE	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	NT	présent dans les rivières à galet, gravier	Peu probable
Grand gravelot	Charadrius hiaticula	Berne IBE2, Bonn IBO2 et IBOAE	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		LC	LC	VU	NE	présent sur les rives des lacs, étang à découvert,	Peu probable
Pluvier d'Eurasie	Charadrius morinellus				NE	NE	RE	NE	Montagnes dénudées, rares dans les champs et pâturages	Peu probable
Pluvier doré	Pluvialis apricaria	Brne IBE3, Directive oiseau CDO32 CDO22 et CDO1, Bonn IBO2 et IBOAE	Ngib_ch_1, commerce OC3		LC	LC	LC	NE	Landes rases de montagnes, tourbière d'altitudes	Peu probable
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Brne IBE3, Directive oiseau CDO22, Bonn IBO2 et IBOAE	Ngib_ch_1, commerce OC3		NE	VU	NT	EN	champs agricoles	peu probable
Bécasseau minute	Calidris minuta	Berne IBE2, Bonn IBO2 et IBOAE	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	LC	NE	haltes migratoires sur les plages vaseuses ou sablonneuses, landes côtières	Peu probable
Goéland cendré	Larus canus	Berne IBE3, Bonn IBOAE, directive oiseau CDO22	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		NE	LC	EN	NE	cours d'eau, étang, décharge, peut être proche de l'homme	peu probable
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	Berne IBE2, Bonn IBO2 et IBOAE, directive oiseau CDO1	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		NE	LC	LC	VU	roselière, rives des lacs et étang avec îlot	impossible
Sterne naine	Sternula albifrons	Berne IBE2, Bonn IBO2 et IBOAE, directive oiseau CDO1, Barcelone AIBA2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	EN	plages ou îles sableuses	impossible

Pigeon colombin	Columba oenas	Brne IBE3, Directive oiseau CDO22	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		LC	NE	LC	DD	zone boisée, lisières et parcs	probable
Effraie des clochers	Tyto alba	Berne IBE2, CITES CCA,	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	NT	zone rurale nocturne	probable à proximité
Petit duc scops	Otus scops	Berne IBE2, CITES CCA,	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	LC	EN	bosquet, zone boisée, parc	peu probable
Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	CITES CCA, Berne IBE2, Directive oiseaux CDO1	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	NT	zone boisée, lisières	probable
Hibou des marais	Asio flammeus	CITES CCA, Berne IBE2, Directive oiseaux CDO1	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		LC	NE	VU	NA	marais, tourbière	Peu probable
Chouette de tengmalm	Aegolius funereus	CITES CCA, Berne IBE2, Directive oiseaux CDO1	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		LC	LC	LC	CR	zone boisée, lisières	Peu probable
Martin pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Berne IBE2, Directive oiseaux CDO1	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	VU	DD	cours d'eau, étangs, lacs, niche dans un trou accolé à la rivière	Peu probable
Guêpier d'Europe	Merops apiaster	Berne IBE2, Bonn IBO2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	LC	LC	au-dessus des champs agricoles, prairie sur des fils	probable à proximité
Torcol fourmilier	Jynx torquilla	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	DD	zone boisée, forêt, bois, sous-bois	Peu probable
Pic cendré	Picus canus	Directive oiseau CDO1, IBE2 Berne	liste des oiseaux protégés NO3, Pn CNPN1		LC	LC	EN	NT	vieille forêt de feuillus	peu probable
Pic noir	Dryocopus martius	Berne IBE2, Directive oiseau CDO1	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	LC	LC	vieille forêt, zone reboisée	peu probable
Pic mar	Dendrocopos medius	Berne IBE2, Directive oiseau CDO1	liste des oiseaux protégés NO3		NE	NE	LC	LC	vieille forêt feuillue à vieux chênes	peu probable
Pic épeichette	Dendrocopos minor	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	NE	VU	LC	zone boisée, parfois proche des habitations de campagnes	probable
Cochevis huppé	Galerida cristata	Berne IBE3	liste des oiseaux protégés NO3		LC	NE	LC	CR	friche, en périphérie des cultures anthropisées,	peu probable

									plutôt zone aride	
Hirondelle de rivage	Riparia riparia	Berne IBE2	Pn CNPN1		LC	LC	DD	LC	cours d'eau, proche du rivage	peu probable
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Berne IBE2	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	NT	VU	champs agricoles, prés,	probable à proximité
Pipit des arbres	Anthus trivialis	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	LC	zone boisée ou semi-ouverte	peu probable
Pipit farlouse	Anthus pratensis	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	VU	NE	ancienne parcelle agricole, prés, souvent ou ponctuellement sur des arbres isolés présents dans les prairies	probable
Pipit spioncelle	Anthus spinoletta	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	LC	NE	zone ouverte humide, éboulis rocheux	Peu probable
Tichodrome échelette	Tichodroma muraria	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	NT	NE	à proximité des falaises, parfois à proximité des habitations	impossible
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	LC	NE	zone boisée, rivière, bois, bosquets, forêt	probable
Pie grièche grise	Lanius excubitor	Berne IBE2, Bonn IBO2	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		LC	NE	EN	RE	milieux ouverts secs avec buisson touffu	Peu probable
Tarier des prés	Saxicola rubetra	Berne IBE2, Bonn IBO2	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		LC	NE	VU	VU	zone prairiale, parcelle agricole en friche	probable à proximité
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	Berne IBE2, Bonn IBO2	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	NT	NT	zone ouverte parsemée de pierres	Peu probable
Merle à plastron	Turdus torquatus	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	LC	NE	zone d'éboulement avec des arbres	Peu probable
Grive litorne	Turdus pilaris	Berne IBE3, directive oiseau CDO 22	Ngib_ch_1, commerce OC3		LC	LC	LC	EN	divers boisements et	probable

									zones broussailleuses	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Berne IBE3	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	NT	DD	zone touffue à proximité de l'eau	peu probable
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Berne IBE3	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	VU	VU	roselière, zone avec roseau proche d'une zone humide	peu probable
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>				NE	NE	LC	DD	campagne avec grosses haies, jeunes conifères	peu probable
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	NE	NT	NT	zone boisée, parfois rurale, bois, forêt	probable
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Berne IBE3	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	NT	DD	chênes, hêtres avec jeunes arbres	probable
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Berne IBE3	liste des oiseaux protégés NO3		LC	NE	DD	NT	Buisson, hauts arbres	probable
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	NT	LC	forêt de plaine, lisière	probable
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Berne IBE2, Bonn IBO2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	NT	DD	zone boisée de plaine, bois, forêt	probable
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Berne IBE2, Bonn IBO2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	VU	NA	zone boisée de plaine, bois, forêt	probable
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	LC	CR	zone boisée de conifères	Peu probable
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Berne IBE3	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	NA	Falaise, zone boisée, parfois dans la plaine à proximité de grandes décharges	peu probable
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Berne IBE3	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	EN	EN	zone rurale, parc	probable
Serin cini	<i>serinus serinus</i>	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	VU	DD	zone rurale boisée, parc	probable

Verdier d'Europe	Carduelis chloris				NE	NE	VU	NE	zone rurale boisée, parc, forêt	probable
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	VU	VU	zone rurale boisée, parc, forêt	probable
Tarin des aulnes	Carduelis spinus				NE	NE	LC	NA	zone boisée, forêt, aulnaies	probable
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina				NE	NE	VU	LC	zone rurale, en lisière de champs, parc	probable
Bec croisé des sapins	Loxia curvirostra	Berne IBE2	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	LC	VU	zone boisée, bois, forêt, zone forestière de conifères, parfois parc	probable
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	Berne IBE3	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	VU	DD	zone boisée surtout localisée dans le nord de la France	peu probable
Bruant jaune	Emberiza citrinella	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	NA	VU	zone rurale surtout bocagère,	probable
Bruant ortolan	Emberiza hortulana	Berne IBE3, directive oiseau CDO1	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	EN	CR	à basse altitude, culture avec bosquets	peu probable
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	Berne IBE2	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	EN	VU	roselière, jachère haute	Peu probable
Bruant proyer	Emberiza calandra	Berne IBE3	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	LC	LC	zone à végétation rase, parfois dans des zones dépourvues de végétation	peu probable
Harle piette	Mergellus albellus	Bonn IBO2 et IBOAE , directive oiseaux CDO1, Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	VU	NE	zone humide, retenue d'eau, étang, lacs type taïga	Peu probable
Goéland leucophaea	Larus michahellis	Berne IBE3	liste des oiseaux protégés NO3		LC	LC	LC	EN	parfois dans des champs pour se nourrir, surtout proche d'une zone	probable

									humide type cours d'eau, rivière, fleuve	
Tarier pâtre	Saxicola rubicola	Berne IBE2, IBO2 Bonn	liste des oiseaux protégés NO3		NE	NE	NE	LC	zone prairiale, zone agricole, ancienne parcelle agricole en jachère, prés	probable à proximité
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	Berne IBE3, directive oiseau CDO22, IBOAE	Pn CNPN1, liste des oiseaux protégés NO3		NE	NE	NT	EN	zone humide, retenue d'eau comme un étang côtier, lacs étang roselière	peu probable
Mésange noire	Periparus ater	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		LC	NE	NE	DD	zone boisée, forestière de montagne de style conifère sur les plateaux	peu probable
Mésange boréale	Poecile montanus	Berne IBE2	liste des oiseaux protégés NO3		NE	LC	NE	VU	zone boisée, forestière de montagne de style conifère sur les plateaux, localisée également au nord	peu probable

Analyse bibliographique des mollusques

Site N2000 ou ZNIEFF concerné	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection internationale	Protection nationale	Protection régionale/départementale	Monde	Europe	France	Région	Écologie de l'espèce	Utilisation potentielle de la zone d'étude
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan	Escargot Verticil de Desmoulin	Vertigo moulinsiana	CDH2			VU	VU	LC		Zone humide, prairie humide, marais	Peu probable
	Moule perlée d'eau douce	Margaritifera margaritifera	CDH2, CDH5 / IBE3	Art 1er / NMO2 / CNPN1		EN	CR	EN		Eaux fraîches des rivières, bonne qualité de l'eau	Impossible
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Moule de rivière à coquille épaisse	Unio crassus	CDH2, CDH4	Art 1er / NMO2 / CNPN1		EN	EN	LC		Eaux fraîches, zones minérales enfouies dans le lit des rivières	Impossible

Analyse bibliographique de l'herpétofaune

Site N2000 ou ZNIEFF concerné	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection internationale	Protection nationale	Protection régionale/départementale	Liste rouge				Écologie de l'espèce	Utilisation potentielle de la zone d'étude
						Monde	Europe	France	Région		
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF1 et 2	Triton crêté	Triturus cristatus	CDH2, CDH4 / IBE2	Art 2, Art 3 et Berne / FRAR2		LC	LC	NT	VU	Habitat de plaine, points d'eau stagnante (mares et étangs)	Probable
	Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	CDH2, CDH4 / IBE2	Art 2 / CNPN1 / FRAR2		LC	LC	VU	NT	Mares pionnières	Peu probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	IBE3	Art. 3 / FRAR3		VU	VU	LC	LC	Lieux humides, bois, bocages. Près d'un ruisseau	Probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, ZNIEFF 2	Crapaud commun	Bufo bufo	IBE3	Art. 3 / FRAR3		LC	LC	LC	LC	Plan d'eau stagnant, bras morts, fossés, gravières	Probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF2	Alytes accoucheurs	Alytes obstetricans	CDH4 / IBE2	Art 2 / FRAR2		LC	LC	LC	LC	Milieux aquatiques stagnants, courants, peu exigeants. Milieux thermophiles et secs. Affectionne les murets en pierre sèche.	Peu probable
	Crapaud, calamité	Bufo calamita		Art. 2		LC	LC		NT	Affectionne les milieux pionniers	Peu probable
	Grenouille agile	Rana dalmatina	CDH4 / IBE2	Art 2 / FRAR2		LC	LC	LC	LC	Bocage et prairie humide	Probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, ZNIEFF 2	Grenouille rousse	Rana temporaria	CDH5 / IBE3	Art. 4 / FRAR 4		LC	LC	LC	LC	Très ubiquistes, mares, fossés, étangs, bras morts etc...	Probable

	Orvet fragile	Anguis fragilis	IBE3	Art. 3 / FRAR3		LC	LC	LC	LC	Milieux frais, bocages, forêts, prairies, etc.	Probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan	Grenouille verte	Pelophylax kl. Esculentus	CDH5 / IBE3	Art 4 / FRAR4		NE	NE	NT	LC	Milieux aquatiques calmes, rivières calmes, etc...	Probable
	Grenouille de Lessona	Pelophylax lessonae	CDH4 / IBE3	Art 2 / FRAR2		LC	LC	NT	DD	Milieux aquatiques variés	Peu probable
	Lézard vivipare	Zootoca vivipara	IBE3	Art 3 / FRAR3		LC	LC	LC		Lande, pelouses hautes, vieilles forêts et tourbières (zone fraîche et plutôt humide)	Peu probable
	Lézard des murailles	Podarcis muralis	CDH4 / IBE2	Art 2 / FRAR2		LC	LC	LC	LC	Ubiquiste, zone ensoleillée	Probable
	Coronelle lisse	Coronella austriaca	CDH4 / IBE2	Art 2 / FRAR2		LC	LC			Ancienne carrière, jardins, chemins bien exposés, murets en pierres. Assez liée aux zones boisées	Probable
	Couleuvre à collier	Natrix helvetica	IBE3	Art 2 / FRAR2		LC	LC	LC	LC (2015)	Principalement les zones humides, lisière et clairière forestière, jardins, etc...	Probable
	Triton alpestre	Ichthyosaura alpestris	IBE3	Art. 3 / FRAR3		LC	LC	LC	LC	Tout type de plan d'eau	Probable
	Triton palmé	Lissotriton helveticus	IBE3	Art. 3 / FRAR3		LC	LC	LC	LC	Eau stagnante, fossé, ornières, mares, rivières	Probable

FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, ZNIEFF2	Vipère aspic	Vipera aspis	IBE3	Art 1er / FRAR2		VU	VU	LC	NT	Terrains accidentés, milieux secs, embroussaillés	Probable
FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, ZNIEFF 1 et 2	Rainette verte	Hyla arborea	CDH4 / IBE2	FRAR2		LC		NT	NT	Points d'eaux stagnantes des zones alluviales, prairies humides, forêts claires	Probable
FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Lézard à deux raies	Lacerta bilineata	CDH4 / IBE3	FRAR2		LC		LC	LC	Milieux thermophiles, pelouses sèches, zones de fourrés, vergers, jardins, etc...	Probable
	Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	CDH4 / IBE2	FRAR2		LC		LC	LC	Milieux secs et ensoleillés, broussailles et haies, éboulis, lisières	Probable
	Couleuvre vipérine	Natrix maura	IBE3	FRAR2		LC	LC	NT	NT	Dépendant de l'eau, fréquente les rivières, ruisseaux, canaux	Probable
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Couleuvre d'Esculape	Zamenis longissimus	CDH4 / IBE2	Art 1er / FRAR2		LC	LC	LC	LC	Plutôt arboricoles, fréquente aussi les prairies, le bocage et les milieux forestiers	Probable

Analyse des arthropodes

Site N2000 ou ZNIEFF concerné (distance avec la zone d'étude)	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection internationale	Protection nationale	Protection régionale/départementale	Liste rouge				Écologie de l'espèce	Utilisation potentielle de la zone d'étude
						Monde	Europe	France	Région		
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan, FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Écrevisse à pattes blanches	Austropotamobius pallipes	CDH2, CDH5 / IBE3	Art 1er / NP3 / CNPN1 / NEC1		EN	EN	VU	EN	Point d'eau oxygénée et limpide	impossible

Analyse bibliographique des habitats

Site N2000 ou ZNIEFF concerné (distance avec la zone d'étude)	Nom	Cod e	Habitat présent sur la zone d'étude
FR2600987 - Milieux humides, forêts, pelouses du Morvan	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	3110	Non
	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130	Non
	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	Non
	Lacs et mares dystrophes naturels	3160	Non
	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260	Non
	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	4010	Non
	Landes sèches européennes	4030	Non
	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130	Non
	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110	Non
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	Non
	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	Non
	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	Non
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430	Non

	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	651 0	Non
	Tourbières hautes actives	711 0	Non
	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	712 0	Non
	Tourbières de transition et tremblantes	714 0	Non
	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	715 0	Non
	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	722 0	Non
	Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes	815 0	Non
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	822 0	Non
	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	823 0	Non
	Tourbières boisées	91 D0	Non
	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91 E0	Non
	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	912 0	Non
	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	913 0	Non
	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	916 0	Non
	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	918 0	Non
	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	919 0	Non
FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	313 0	Non
	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	314 0	Non
	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	315 0	Non
	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	326 0	Non
	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3 270	Non
	Landes sèches européennes	403 0	Non

	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	511 0	Non
	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	513 0	Non
	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	611 0	Non
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	621 0	Non
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	643 0	Non
	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	651 0	Non
	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	722 0	Non
	Tourbières basses alcalines	723 0	Non
	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	821 0	Non
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	822 0	Non
	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	823 0	Non
	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91 E0	Non
	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F 0	Non
	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	912 0	Non
	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	913 0	Non
	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	915 0	Non
	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	916 0	Non
	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	918 0	Non

d. Synthèse bibliographique

La flore

Les espèces floristiques à enjeux qui ressortent de l'étude bibliographique sont principalement liées aux milieux humides et aux tourbières.

Le fossé humide situé au sud de la zone d'étude pourrait accueillir des espèces aquatiques ou semi-aquatiques tel que la Rubanier dressé (*Sparganium erectum*) ou le Millepertuis à quatre ailles (*Hypericum tetrapterum*). Afin de préserver ce milieu, une mesure de réduction de l'emprise vous sera préconisée dans la partie dédiée.

Le cortège floristique potentiellement présent est lié aux prairies humides et aux zones pâturées. Quelques espèces dont la Nielle des blés (*Agrostemma githago*), l'Alchémille vert et jaune (*Alchemilla xanthochlora*), la scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*) ou la fumeterre de Vaillant (*Fumaria vaillantii*) pourraient être présentes sur la partie pâturée de la zone d'étude si le pâturage serait moins intensif. Nous n'excluons non plus, pas leur présence sur les zones plus difficiles d'accès pour les animaux. Cela reste tout de même à pondérer, et notre expertise ne va pas en ce sens. Dans l'état actuel des choses, la prairie pâturée par les trois équins ne possède aucun réel intérêt pour la flore à cause de la pression de pâturage trop importante. Une meilleure gestion de la pâture et de l'enherbement optimiserait le potentiel de la zone pour la flore associée.

Quelques espèces à enjeux telles que le prunier à grappe pourraient se trouver dans les haies ceinturant la zone d'étude. Étant donné que ces dernières ne seront pas impactées par le projet, ce cortège floristique ne sera pas impacté.

Les mammifères

En ce qui concerne les chiroptères, l'absence de dendro-microhabitat et de bâtis rend compliqué les phases de reproduction et de repos de ce groupe taxonomique sur la zone d'étude. Néanmoins, le site doit certainement être utilisé par des espèces telles que le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) etc... comme zone de chasse. Au vu de la bibliographie, l'enjeu chiroptérologiques sur la commune de Pouilly-en-Auxois est élevé. Il est important que le projet n'empêche pas ces espèces de venir se nourrir sur site. Dans une démarche écologique, nous vous proposons une action limitant cet impact dans la partie dédiée de ce document.

Pour les autres mammifères, au vu de la superficie concernée, le projet n'est pas de nature à impacter des espèces telles que l'Hermine (*Mustela hermina*), l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ou le Putois d'Europe (*Mustela putorius*) s'il s'avère présent sur la zone d'étude. Ces derniers utilisent sans doute plus les haies et les zones agricoles non pâturées, très présentes autour de la zone d'étude.

L'entomofaune

Les principales espèces à enjeux sont protégées sont des odonates susceptibles de se reproduire dans le fossé et de chasser sur la zone d'étude. Pour cela, une mesure de réduction sera préconisée le long du fossé au sud de la zone d'étude.

La zone est peu favorable aux lépidoptères car peu mellifère, même si le Moiré franconien (*Erebia medusa*) est potentiellement (espèce non protégée) présent. Notons qu'elle possède un attrait pour des orthoptères communs et non patrimoniaux. Là aussi, le surpâturage limite fortement la diversité potentielle de ce groupe taxonomique. Notons que, les espèces d'orthoptères à enjeux ne sont pas inventoriées sur la commune de Pouilly-en-Auxois.

L'avifaune

Le cortège avifaunistique potentiellement présent sur la zone d'étude est exclusivement lié au bocage. Les espèces que nous sommes susceptibles de retrouver vont être des petits passereaux tels que des fauvettes ou des mésanges. Étant donné que le projet n'a pas vocation à détruire l'habitat bocager, ce cortège ne devrait pas être impacté.

L'herpétofaune

Le cortège herpétofaune potentiellement présent sur la zone d'étude est exclusivement lié aux bocages. Les espèces que nous sommes susceptibles de retrouver vont être la Couleuvre vert et jaune (*Hierophis viridiflavus*), ou le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Étant donné que le projet n'a pas vocation à détruire l'habitat bocager, ce cortège ne devrait pas être impacté. Notons que le fossé situé sur la zone limite sud de la zone d'étude peut être fréquenté par des amphibiens tels que le Triton alpestre (*Ichthyosaurus alpestris*). Dans une démarche écologique, nous vous proposons une action limitant cet impact dans la partie dédiée de ce document.

3. Inventaire faune/flore

Pour rappel, au vu de la superficie de la zone d'étude, l'intégralité de cette dernière a été prospectée. L'ensemble des espèces observées ont été compilées dans notre base de données sous format « .xlsx ». L'inventaire réalisé n'est pas exhaustif, l'idée étant d'évaluer le potentiel écologique de la zone d'étude en analysant et en croisant les données récoltées avec l'étude bibliographique.

La flore

Le cortège floristique associé à la zone d'étude est principalement inféodé aux zones pâturées et prairiales. Au sein de la zone pâturée, nous retrouvons principalement des graminées telles que le Paturin des prés (*Poa pratensis*) ou du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) dont l'identification fut complexe à cause du pâturage causé par les équins. De plus, nous pouvons noter la présence de Circe commun (*Cirsium vulgare*) ou des Rumex crépus (*Rumex crispus*) qui sont indicateurs des sols tassés et piétinés.

Sous les clôtures la diversité est plus importante, nous retrouvons notamment des Asteraceae et des Fabaceae telles que l'Achillée millefeuilles (*Achillea millefolium*) ou le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*). La présence de ses espèces sous les clôtures peut s'expliquer par l'accès plus difficile par les équins, ce qui les contraints à les délaissier.

Les essences de hauts jets se situent toutes en limite de parcelles. C'est le cas du frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), seule essence classée comme quasi-menacée par les listes rouges « Monde » et « Europe ».

De manière générale, les essences semi-ligneuses et ligneuses telles que le Saule marsault (*Salix caprea*) et l'Églantier (*Rosa canina*) sont situées, elles-aussi, en limite de parcelle, là où le pâturage est plus difficile. Cela a pour conséquence l'enfrichement de ces zones et le développement de haies basses matérialisant le parcellaire. La limite sud de la parcelle, qui est par ailleurs, adjacente au ruisseau, est particulièrement concernée par ce phénomène.

Au total, l'expertise de terrain a permis de dénombrer 26 espèces différentes. Aucune d'entre elles n'est protégée. Seul le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) est classé quasi-menacé (NT) par les listes rouges « Monde » et « Europe ». Ce classement est une conséquence de sa sensibilité à divers ravageurs fongiques tel que *Chalara fraxina* et d'un insecte d'origine asiatique : l'argile du frêne (*Agrilus planipennis*). Il n'est néanmoins pas protégé.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR UICN France	LR UICN Région	Enjeu de l'espèce au niveau local
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	Asteraceae	LC	LC	LC	LC	Faible
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine a un style, épine noire	Rosaceae	LC	LC	LC	LC	Faible
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Cornaceae	NE	NE	LC	LC	Faible
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	Poaceae	NE	NE	LC	LC	Faible
<i>Rosa canina</i>	Églantier	Rosaceae	NE	LC	LC	LC	Faible
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	Aceraceae	LC	LC	LC	LC	Faible
<i>Festuca ovina</i>	Fétuque des moutons	Poaceae	NE	LC	LC	LC	Faible
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	Oleaceae	NT	NT	LC	LC	Faible
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	Urticaceae	LC	LC	LC	LC	Faible
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	Convolvulaceae	NE	NE	LC	LC	Faible
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	Fabaceae	NE	LC	LC	LC	Faible
<i>Poa pratensis</i>	Pâturins des prés	Poaceae	LC	LC	LC	LC	Faible
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	Salicaceae	NE	LC	LC	LC	Faible
<i>Plantago major</i>	Plantain à grandes feuilles	Plantaginaceae	LC	LC	LC	LC	Faible
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	Plantaginaceae	NE	LC	LC	LC	Faible
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	Rosaceae	NE	NE	LC	LC	Faible
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Adoxaceae	NE	NE	LC	LC	Faible
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	Fabaceae	NE	LC	LC	LC	Faible
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle violet	Fabaceae	LC	LC	LC	LC	Faible
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	Salicaceae	LC	LC	LC	LC	Faible
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	Cannabaceae	NE	LC	LC	LC	Faible
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépus	Polygonaceae	NE	NE	LC	LC	Faible
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	Rosaceae	NE	LC	DD	DD	Faible
<i>Gallium verum</i>	Caillet lait jaune	Rubiaceae	NE	NE	NE	NE	Faible
<i>Cirsium vulgare</i>	Circe commun	Asteraceae	LC	LC	LC	LC	Faible
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	Apiaceae	NE	NE	NE	NE	Faible

L'avifaune

Le cortège avifaunistique associé à la zone d'étude est principalement infondé aux zones bocagères. Le cortège reste tout de même relativement composé d'espèces communes et bien représentées localement.

Notons que l'expertise naturaliste a révélé la présence de 7 espèces. Toutes sont protégées au niveau nationale à l'exception du merle noir (*Turdus merula*) et du pigeon ramier (*Columba palumbus*).

Les espèces les plus sensibles et patrimoniales sont la Fauvette des jardins (*Sylvia borin*) qui est classée comme quasi-menacée sur les listes rouges « France » et « Bourgogne » et le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) classé vulnérable sur la liste rouge « France ».

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Famille	LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR nicheurs France	LR non nicheurs de passage France	LR non nicheur hivernant France	LR UICN Région Bourgogne	Protection nationale	Autres protections	Dir.Ois.	Nicheur sur la zone d'étude	Enjeu de l'espèce au niveau local
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Sylviidae	LC	LC	LC	NA	NA	LC	PN art. 3	Berne An II	NE	Probable	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Turdidae	LC	LC	LC	NA	NA	LC	NE	NE	CDO22	Certain	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Paridae	LC	LC	LC	NA	NE	LC	PN art. 3	Berne An II	NE	Probable	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Columbidae	LC	LC	LC	NA	LC	DD	NE	NE	CDO31 CDO21	Probable	Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	LC	LC	LC	NA	NA	LC	PN art. 3	Berne An II	NE	Probable	Faible
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Sylviidae	LC	NE	NT	NA	NA	NT	PN art. 3	NE	NE	Probable	Moyen
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Picidae	NE	LC	LC	NA	NA	LC	PN art. 3	Berne An II	NE	Peu probable	Faible
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Muscicapidae	NE	LC	Vu	DD	NA	NA	PN art. 3	IBO2, IBE2	NE	Certain	Fort

L'entomofaune

L'entomofaune présente sur la zone d'étude est inféodée au milieu ouvert et pâturé. Le cortège est relativement composé d'espèces communes et bien représentées localement.

De par la configuration de la zone d'étude qui est majoritairement ouverte et fortement pâturée, l'ordre le plus susceptible d'être représenté sont les orthoptères. Deux espèces ont été contactées, à savoir Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) et le Criquet des pâtures (*Pseudochorthippus parallelus*).

Malgré la présence de l'azuré commun, du bourdon des pierres et de l'abeille charpentière, la zone d'étude est peu favorable à la présence des lépidoptères et hyménoptères car trop peu mellifère.

Une Anax empereur (*Anax imperator*) fut contactée. Elle utilise certainement le site comme zone de chasse et doit se reproduire dans des pièces d'eau adjacentes à la zone d'étude. De manière générale cette espèce n'utilise pas les eaux courantes pour sa reproduction. Il est donc peu probable que sa larve se soit développée dans le ruisseau situé sur la limite sud de la zone d'étude. Cela reste néanmoins possible à de rares occasions.

Aucune espèce contactée ne bénéficie de statut de protection ou d'une patrimonialité particulière.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR UICN France	LR UICN Région	Protection nationale	Autre protection	Dir.Hab.	Enjeu de l'espèce au niveau local
<i>Xylocopa violacea</i> Linnaeus 1758	Abeille charpentière	Apidae	NE	LC	NE	NE	NE	NE	NE	Faible
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	Aeshnidae	LC	LC	LC	LC	NE	NE	NE	Faible
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	Lycaenidae	NE	LC	LC	LC	NE	NE	NE	Faible
<i>Bombus lapidarius</i>	Bourdon des pierres	Apidae	NE	LC	NE	NE	NE	NE	NE	Faible
<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	Acrididae	NE	LC	NE	NE	NE	NE	NE	Faible
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	Acrididae	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	Faible

Les mammifères

En ce qui concerne le cortège mammalogique notre expertise de terrain a mis en évidence la présence du renard (*Vulpes vulpes*) aux abords de la zone d'étude. Cette espèce ne bénéficie pas d'un statut particulier ni de patrimonialité.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR UICN France	LR UICN Région AURA	Protection nationale	Autre protection	Dir.Hab.
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	Canidae	LC	LC	LC	NA	Gibier 1°	NE	NE

En ce qui concerne les chiroptères, la zone d'étude n'est pas favorable à leur présence. Aucun dendro-microhabitat ainsi qu'aucun gîte d'hivernage ne sont présents sur la zone d'étude. Par conséquent, là, cette dernière ne peut être utilisée par ce groupe taxonomique uniquement comme zone de chasse.

L'herpétofaune

Aucun amphibien ainsi qu'aucun reptile n'a été contacté lors de notre expertise de terrain.

V. Analyse des impacts potentiels

1. Sur la biodiversité

Pour rappel, la zone sur laquelle le projet prendra forme est uniquement située sur la partie ouverte et pâturée. Cette zone est surpâturée ce qui induit une faible diversité spécifique. Par conséquent aucun impact n'est pressenti pour le cortège faunistique inféodé aux milieux ouverts et prairiaux. En ce qui concerne le cortège floristique, les essences inventoriées lors de notre expertise de terrain sont communes et non protégées. Le surpâturage limite fortement la présence d'espèces à enjeux et rare.

De plus, le projet n'a pas vocation à impacter les haies limitant le parcellaire, ce qui n'induit aucun impact négatif sur le cortège faunistique et floristique inféodé aux milieux bocagers et de lisières.

Malgré tout cela, l'analyse bibliographique fait ressortir l'utilisation potentielle de la zone d'étude pour l'alimentation des chiroptères. L'augmentation du nombre d'emplacements du camping induit l'installation d'un éclairage susceptible de perturber cette activité. Dans une démarche écologique, nous vous proposons une action à mettre en place concernant la gestion de l'éclairage. Cette dernière sera préconisée afin de concilier l'activité économique du camping et le cycle de vie des chiroptères susceptibles d'utiliser la zone d'étude pour leur alimentation.

L'analyse bibliographique fait ressortir un deuxième impact. Ce dernier concerne le fossé situé sur la limite sud de la zone d'étude. La création d'emplacement de camping trop proche de ce dernier pourrait atténuer son potentiel d'attrait pour la faune associée. Dans une démarche écologique, nous vous proposons une réduction de l'emprise du projet afin de garantir le bon fonctionnement écologique de ce dernier.

2. Sur l'hydrologie

Aucun impact hydrologique n'est pressenti. Pour rappel, les travaux seront superficiels et les réseaux électriques seront enterrés à faible profondeur (max 40 cm). Le projet n'a donc pas vocation à imperméabiliser les sols. Le réseau hydrographique ne sera donc pas perturbé.

3. Sur l'environnement

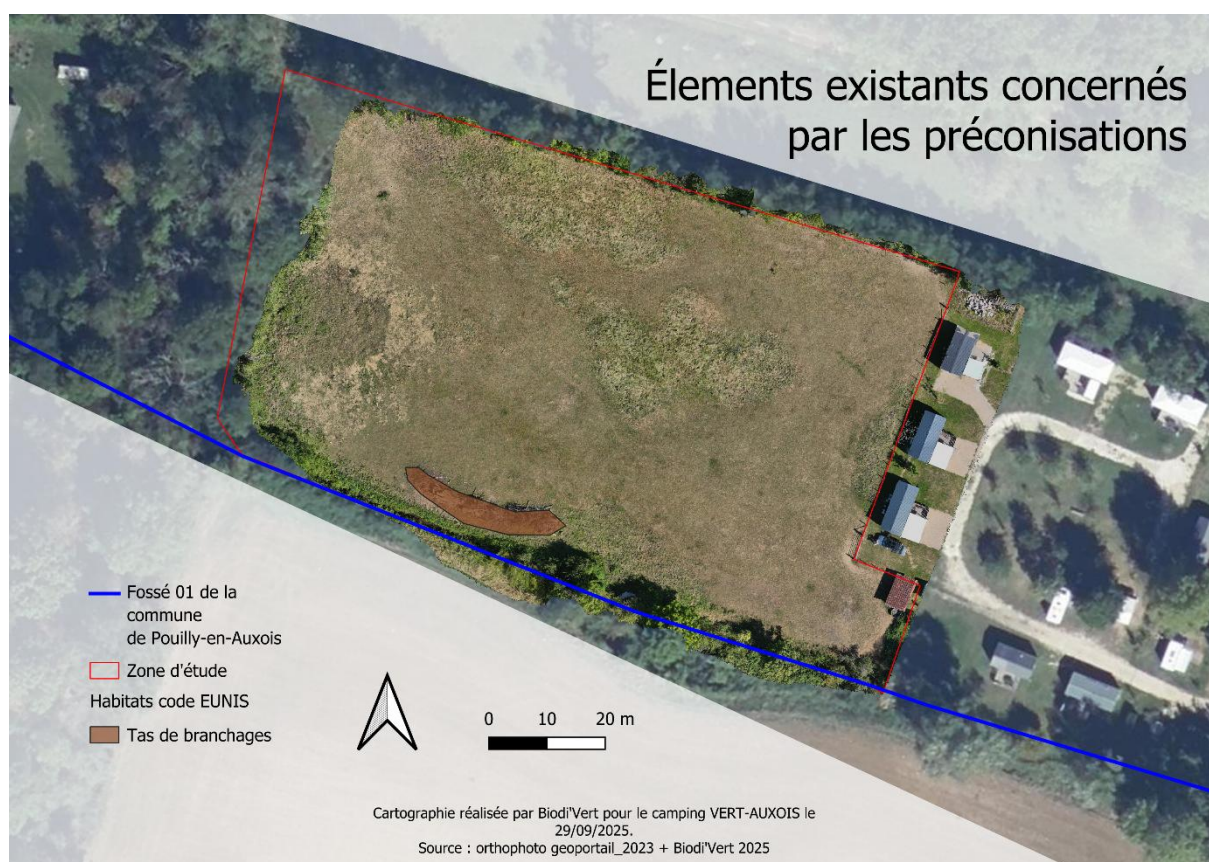
Les impacts sur l'environnement (auditif et visuel) directs sont nuls. Pour rappel, l'intégralité de la zone d'étude est ceinturée par des haies, ce qui induit qu'à l'intérieur de cette dernière, elle n'est pas visible depuis l'extérieur. En ce qui concerne les nuisances auditives, le camping du Vert-Auxois est un camping calme. Le projet sera donc intégré dans son environnement et l'agrandissement du camping ne créera pas de nuisance supplémentaire.

VI. Actions préconisées

Comme le présente l'analyse, la mise en œuvre du projet s'avère plutôt peu impactante. En effet, aucune des espèces inventoriées ne nécessite la mise en œuvre de mesures réglementaires. Pour autant, deux impacts semblent se dessiner de par l'analyse bibliographique, le premier concerne les chiroptères tandis que la seconde concerne le fossé humide. Dans une démarche de durabilité et de préservation de la nature à laquelle aspire largement le camping Vert Auxois, nous vous soumettons des préconisations.

4. Préconisations relatives à l'existant

La cartographie ci-dessous permet de contextualiser le propos des paragraphes suivants.



L'espace faisant l'objet de l'étude préalable est plutôt homogène. S'agissant d'une pâture pâturée par des équins, il s'agit d'une étendue de type prairie particulièrement rase et surpâturée. Le seul élément nouveau pouvant relever d'un intérêt pour la biodiversité est le stockage de troncs et branchages disposés après la tempête de juin dernier.

Intérêt « biodiversité » actuel : Cet amas de troncs (voir cartographie page précédente « éléments existants concernés par les préconisations ») et de branches pourrait devenir à terme un site de refuge hivernal pour les micro mammifères, les reptiles et certains amphibiens. De par l'avenir dédié à la zone d'étude, il sera forcément évacué.

Recommandations : Évacuer au plus tard avant la fin octobre 2025 cet élément, avant que la faune l'investisse.



Photo prise sur la zone d'étude par Biodi'Vert

Les lisières boisées sur les limites ouest et nord de la parcelle ZL 31 sont délimitées par une clôture et ne sont pas comprises dans la zone d'étude. Seuls des branchages se développent en avançant sur l'emprise foncière de la parcelle. Dans le cadre de l'aménagement, un traitement de cette végétation est envisagé.

Intérêt « biodiversité » actuel : Les espèces constituant ces lisières sont communes (*Crataegus monogyna*, *rosa canina*, *Fraxinus excelsior* etc...). Elles peuvent fournir des ressources alimentaires pour l'avifaune en période hivernale et constituent l'habitat, entre autres, du gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*).

Recommandations : La seule recommandation pouvant être faite est de procéder à un élagage à la fin de l'automne ou en hiver afin de ne pas impacter les espèces potentiellement nicheuses. Cette opération ne doit pas être effectuée au gyrobroyeur qui est un outil destiné à l'entretien de la végétation herbacée et semi-ligneuse des bords de route. Les blessures infligées aux arbustes et aux arbres sont sources de problématiques sanitaires, et le résultat esthétique est très peu satisfaisant. Il est recommandé de faire appel à un lamier à « scie circulaire » qui garantira des coupes franches et nettes.



Source : google image

VII. Préconisations améliorant la qualité écologique de la zone d'étude

1. Gestion de la lumière pour la chiroptérofaune

Un plan d'éclairage dans le temps et l'espace est indispensable dans le cadre d'un projet d'aménagement.

Intérêt écologique : Les éclairages artificiels impactent fortement la biodiversité, dont les populations d'insectes nocturnes qui sont la base du régime alimentaire des chiroptères. Si certaines espèces sont opportunistes, d'autres sont très sensibles à l'éclairage nocturne, qui perturbe leur route de vol et dans certains cas peut les pousser à abandonner leur zone de chasse.

Selon son intensité, sa couleur et son orientation, la lumière peut provoquer des changements de comportements et d'interactions entre les espèces, avec des conséquences diverses. La pollution lumineuse est donc un véritable enjeu écologique, afin de conforter la présence d'espèces nocturnes sur le site.



Source : google image

Recommandations : Choisir des sources lumineuses en fonction de leurs intensités, la couleur de la lumière (2700 K maxi) et l'orientation (faisceaux lumineux vers le bas). Créer également un plan de gestion de l'éclairage : ne pas éclairer inutilement certaines zones, concentrer les équipements là où la lumière est réellement nécessaire et gérer les périodes de fonctionnement et d'extinction. D'ores et déjà, un éclairage à détection et déclenchement automatique est retenu. Ainsi l'éclairage brillera seulement le temps du passage d'une personne.

2. Gestion différenciée

La gestion différenciée est un ensemble de méthodes d'entretien des espaces végétalisés. Le but est d'appliquer un mode de gestion en fonction des habitats.

Intérêt écologique : Limiter l'entretien des nouveaux espaces permet à la biodiversité d'accomplir ses cycles biologiques dans leur totalité. Mettre en place des manières et des périodes d'interventions variées favorise la résilience des milieux, ainsi que leur richesse.

Recommandations : Il est possible d'adapter des méthodes d'entretiens, plus douces (fauchage par exemple), en limitant le nombre d'interventions. Mais aussi en les décalant dans le temps, en évitant les périodes critiques pour la biodiversité (printemps et été).

Malgré tout, un plan d'entretien des espaces aménagés reste nécessaire et il devra, en plus des impacts écologiques, tenir compte des besoins des usagers et d'un éventuel aspect sécuritaire et esthétique.

3. Création d'une bande tampon

Le fossé situé sur la bordure sud de la zone d'étude a pour fonction l'écoulement des eaux de pluie, jouant un rôle de fossé drainant. Il n'est donc pas répertorié comme un cours d'eau à proprement dit et ne peut être considéré comme tel (voir cartographie page précédente « éléments existants concernés par les préconisations »). Compte tenu de cette fonction une végétation de type lisière de boisement humide s'y est développée.

Intérêt « biodiversité » actuel : Les lisières constituent une richesse biologique indéniable. Elles réunissent des espèces évoluant en zone boisée, d'autres en milieu dit « ouverts » et d'autres spécifiques aux lisières.

Recommandations : Conserver une bande tampon de 4 mètres entre l'espace aménagé (les emplacements nus) et le fossé. Un entretien par débroussaillage de la végétation devra être conduit à la fin de l'été ou durant l'automne, à partir du 15 septembre afin de ne pas impacter négativement les espèces associées à ce milieu.



Photo prise sur la zone d'étude par Biodi'Vert



4. Préconisation pour la sensibilisation de la clientèle.

Le futur camping étant voué à accueillir du public sur une longue période d'avril à septembre, il peut être aussi un lieu de sensibilisation à la biodiversité ordinaire. Des supports pédagogiques pourraient être implantés afin de remplir ce rôle.

a. Hôtel à insectes

Un hôtel à insectes est un aménagement destiné, comme son nom l'indique, aux insectes. C'est un outil particulièrement efficace pour mettre en avant ce groupe taxonomique trop souvent oublié du grand public.

Intérêt pédagogique :

L'altération des habitats spécifiques aux insectes est une réelle problématique. Il est donc pertinent de leur aménager des abris, afin de favoriser l'installation et la pérennité des populations sur le site.

Un hôtel à insectes présente l'avantage de proposer une variété d'habitats avec un encombrement restreint. C'est aussi là son inconvénient, de par la concentration d'individus et d'espèces différentes que son format implique.

Néanmoins, c'est un outil pédagogique fort et un excellent support de communication, son intérêt écologique étant plus nuancé. C'est une solution qu'il faut considérer comme manifeste des engagements du camping du Vert-Auxois.

Recommandations :

Installation d'une unique structure, dans un secteur bien visible et/ou une zone de passage. Le but étant surtout de provoquer l'intérêt et la curiosité, plus que de maximiser l'impact sur la biodiversité.



Photo prise par Biodi'Vert, réalisé pour l'un de nos clients

b. Supports pédagogiques

La nature de ces supports peut être informatif, mais aussi sensibilisant et ludique. Ils peuvent avoir différentes formes et doivent s'intégrer dans leur environnement.

Intérêt pédagogique:

Le public peut découvrir la flore et la faune locales qui les entourent au quotidien sur leur lieu de vacances. Ainsi, à partir de tables de lecture mais aussi de bornes interactives, il leur serait possible de développer leur culture naturaliste.



Source : google image

Recommandations :

Le mobilier mis en place doit être adapté aux conditions extérieures, résistant aux risques de dégradation et s'intégrer dans son environnement. Placé sur des zones de passage régulier, il doit être compréhensible de tous. Les textes brefs devront être traduits au moins en anglais.

VIII. Conclusion

L'analyse met en évidence que la zone d'étude, largement affectée par le surpâturage, présente actuellement un intérêt limité pour la flore et la faune patrimoniales, même si certaines espèces à enjeux pourraient potentiellement être présentes dans des secteurs moins accessibles ou en lien avec les haies et le fossé au sud. Ce dernier constitue l'élément écologique le plus sensible, pouvant accueillir des espèces végétales, odonates et amphibiens. Concernant la faune, les chiroptères utilisent vraisemblablement le site comme zone de chasse, ce qui implique une vigilance particulière sur la gestion de l'éclairage. Les autres groupes étudiés, qu'il s'agisse des mammifères terrestres, de l'avifaune, des orthoptères ou de l'herpétofaune bocagère, ne devraient pas être significativement affectés, le projet n'ayant pas vocation à détruire les habitats associés.

En conclusion, l'agrandissement du camping s'inscrit dans un milieu peu diversifié, sans incidence notable sur la faune et la flore locales, sur l'hydrologie ou l'intégration paysagère.

IX. Bibliographie

1. Livre

Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe 2ème édition revue et augmentée de David STREETER, C. Hart-Davis, A. Hardcastle, F. Cole et L. Harper ; Edition Delachaux et Niestlé ; **704 p**

- **Chauves-souris d'Europe** de Christian Dietz ; Edition Delachaux et Niestlé ; **400 p**
- **GUIDE de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS** ; Agence Française pour la Biodiversité. ; **234 p**
- **Sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale** de H. Bellmann, Fruttschmann, C. Roesti, A. Hochkirch ; Edition Delachaux et Niestlé **320 p**
- **Le Guide ornitho Le guide le plus complet des oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient** de L. Svensson, K. Mummarney, D. Zetterstöm. Édition Delachaux et Niestlé **480 p** + Application mobile.
- **Le Guide herpéto** de Nicholas Arnold ; Edition Delachaux et Niestlé **288 p**
- **CHARTRE D'ENGAGEMENT DES BUREAUX D'ÉTUDES dans le domaine de l'évaluation environnementale** Ministère de la Transition écologique **4p**

2. Site internet

<https://camping-vert-auxois.fr/>

<https://www.cotedor.fr/>

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

<https://www.patrinat.fr/fr>

<https://www.parcumorvan.org>

<https://www.forets-parcnational.fr>

<https://www.shna-ofab.fr/fr>